UNIVERSITÉ DE PROVENCE

MasNI 2 – 2008/2009

MASTER DE NÉGOCIATION INTERNATIONALE - MONDE ARABE

L'économie islamique au secours du capitalisme ?

ou la finance islamique à l'épreuve de la France

Présenté par Mademoiselle GALAL Karen

Sous la direction de Monsieur PEGUIN Denis

Master de Négociation Internationale

Université de Provence

29 avenue R. Schuman – 13621 Aix en Provence Cedex

☎ +33 (0)4 42 95 33 12 - 🖷 +33 (0) 4 42 95 33 35

http://sites.univ-provence.fr/masni/

Mémoire de fin d'étude

en vue de l'obtention du
Master 2 Négociation Internationale
Aire culturelle Monde Arabe

L'économie islamique au secours du capitalisme ?

ou la finance islamique à l'épreuve de la France

Remerciements

Comme le veut la tradition, je ne peux faire l'impasse sur la tant redoutée page des remerciements. Et c'est tout naturellement que je commencerais par toutes les personnes que j'oublierais de nommer dans les quelques lignes qui vont suivre et qui ont pourtant contribué directement ou indirectement au bon déroulement de ce mémoire de fin d'étude.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère gratitude à Denis Péguin, directeur du Master de Négociation Internationale ainsi que de la filière Langues Etrangères Appliquées, et qui a néanmoins accepté de m'accorder de son temps pour diriger mes travaux et recherches.

Je tiens à remercier vivement mon frère Saffoine Galal, étudiant en Shari'ah, droit islamique, et spécialisé en *fiqh*, jurisprudence, à l'université de Médine, Arabie Saoudite, pour avoir relu avec pertinence la version finale de ce mémoire de fin d'étude.

De la même façon, il m'est inévitable de remercier mes compagnons de fortune – ou d'infortune ! –, Fatima Ali et Naima Bouteldja, pour leurs sourires et amitié, pour leurs précieux commentaires et pour ces incessants débats et discussions qui m'ont continuellement poussée à la remise à question. Un petit bonus supplémentaire pour Fatima et son astreinte jusqu'aux dernières lignes de ce travail.

Enfin, et non des moindres, je ne peux tourner la page sans avoir exprimé ma sincère reconnaissance à Otis Redding sans qui je n'aurais jamais pu tenir le coup durant toutes ces interminables journées et nuits de rédaction…

« This little life of mine… I'm gonna let it shine
One thing my papa used to say he said that (…)
You got to let your little light shine ! »

Le plus fort de mes remerciements est pour ma maman. Pour sa patience et ses encouragements jusqu'aux dernières lignes de ce mémoire. En plus de me supporter au quotidien dans ma « normalitude», ce qui n'est déjà pas des moindre, elle a dû subir mon humeur de fin de mémoire et se mettre en retrait. Et pourtant, quelle présence indispensable !

Un dernier merci à ma famille pour m'avoir enseigné la tolérance, le respect de l'Autre et des différences.

Table des matières

Introduction **8**

1ère partie : Les économies capitaliste et islamique : contradictoires ou complémentaires ? **12**

1/ L'échec du système capitaliste *13*

A – De la naissance d'un système moral 14

B – Un capitalisme sujet à réforme 17

C – Le Krach de 1929 : fallait-il y voir un signal d'alerte ? 21

D – La crise des subprimes : copier/coller de 1929 et remise en question du système ? 24

2/ L'économie islamique : les stratégies d'une économie renouvelée *27*

A – La place de l'économie dans l'Islam 28

B – Les questions liées à l'éthique musulmane 31

C – Les nouveaux comportements favorables à l'économie islamique en Occident 34

3/ L'économie islamique, un substitut au capitalisme ? *36*

A – De quelle solution pour relancer l'économie ? 37

B – L'ancrage géoculturel : réinventer l'économie ? 40

2ème partie : La finance islamique à l'épreuve de l'Occident..... 42

1/ L'approche thématique : la genèse de la finance islamique 43

A – La finance à l'islamique : un *vade mecum* éthique et religieux 44

B – La version financière des 5 piliers de l'Islam 47

C – Les instruments financiers islamiques 50

2/ L'émergence de la finance islamique en Occident 53

A – Le développement de la finance islamique dans la sphère anglo-saxonne. 54

B – L'accueil de la finance islamique en France : un réflexe capitaliste ? 57

3/ La finance islamique : une prospérité annoncée mais controversée..... 62

A - Conjuguer finance et Shari'a : le mariage est-il compatible? 63

B – Opportunité ou menace : faut-il rebaptiser la finance islamique ?..... 66

C – Forces et faiblesses : la question de l'authenticité, celle de la compréhension 68

Conclusion..... 74

Bibliographie..... 77

« Le XXIe siècle sera religieux
ou ne sera pas. »

- André Malraux -

Introduction

Notre réflexion se veut le prolongement d'un travail débuté - et pour cause inachevé - sur l'émergence de l'économie des pays membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG)[1]. L'objet de l'analyse était de s'intéresser à l'union économique du CCG et au projet de monnaie unique entre les six monarchies prévu pour 2010[2]. L'état des recherches a démontré de la particularité de ces pays et a révélé des similitudes dans l'épanouissement économique arabo-musulman. Alors que la presse et les économies internationales criaient au secours, les monarchies du Golfe, aux comptes bien créditeurs, investissaient par tranches de milliards de dollars dans des projets immobiliers tous plus colossaux les uns que les autres[3]. En poussant la recherche davantage, l'on se rend compte qu'avoir adopté la finance islamique s'est avéré être le dénominateur commun de toutes ces monarchies golfiques.

Le monde arabe est aujourd'hui à la confluence des questions les plus brûlantes du monde contemporain. Déchiré entre tradition et modernité, confronté à la crise sociale et au terrorisme, et à l'heure d'une crise économique internationale, comment le monde arabe est-il sorti indemne d'une crise économique mondialisée ? Comment est-il subitement devenu une mascotte économique pour les pays occidentaux ? Dans ce jeu de relations, nous voulons interroger l'économie des pays formant le monde arabe : Quelles répercussions l'actuelle croissance de l'économie arabe aura-t-elle sur les pays « du Nord » et sur l'économie mondiale ? Comment l'Occident doit-il réagir face à cette envolée économique desdits pays en développement ?

Ces questions formeront le fondement de notre réflexion qui choisit de mettre à l'honneur l'Occident ayant adopté les nouvelles directives économiques « arabes », à savoir l'islamisation des pratiques. L'année 2009 a ainsi vu se

[1] Organisation régionale regroupant six états arabes du Golfe persique : l'Arabie Saoudite, Oman, le Koweït, Bahreïn, les Émirats Arabes Unis et le Qatar

[2] www.bonjourdubai.com, *2010 : l'année de la monnaie unique* – 9 avril 2008.

[3] www.lavieeco.com, *Investissements des pays du Golfe : les raisons de la ruée* – 24 novembre 2006.

démultiplier les sociétés occidentales ayant choisit d'islamiser leur économie ou tout du moins, une partie de leur économie. L'un des objectifs de notre travail est celui d'éclaircir la notion d'économie islamique ; or, étant donné que l'économie occidentale conventionnelle – ou le capitalisme – domine la pensée économique moderne, il nous paraît plus facile de comprendre l'économie islamique si on l'examine sur une toile de fond représentée par l'économie capitaliste. C'est pourquoi la première partie de la présente étude discutera la conception et l'échec de l'économie capitaliste en vue de préparer un fond approprié pour l'examen de l'économie islamique.

Dans notre réflexion, il est judicieux de souligner l'importance du contexte historique formant un creuset au sein du voyage économique islamique vers l'Occident. Il permet de dégager clairement le lien qui unit la France et l'Occident au monde arabo-musulman. Nous recentrant sur la France, la colonisation a, en effet, imposé les valeurs de la langue, de la culture et de la civilisation française comme modèle aux pays colonisés ; ces derniers se devaient de régler leur conduite sur cet exemple. Il s'agissait alors de suivre ce modèle originel, de le re-présenter. Or, ce travail de représentation a, pendant toute la période coloniale, nié et annihilé les particularismes propres des cultures indigènes. L'économie et la finance n'ont pas été épargnées. Par conséquent, l'économie conventionnelle – ou capitaliste – s'est imposée aux populations migrantes fraîchement arrivées. À travers le pacte tacite liant le monde arabo-musulman à la France, nous essaierons de dévoiler si le paysage français, en 2009, est plus à même de favoriser l'épanouissement – économique – de l'individu.

La réflexion tentera alors d'apporter des éléments de réponses en dévoilant les motifs engageant les économies à migrer vers un processus « d'islamisation », celui d'un retour à l'éthique ou d'un aller vers la morale. Il sera alors opportun de se pencher sur le cas de la finance islamique qui, très en vogue, se fait elle aussi victime de la mondialisation, l'heure étant à la diversité et à l'ouverture des frontières. Sera alors expliquée la genèse de la finance islamique, son émergence en Occident – en nous attardant davantage sur les cas de la France et de l'Angleterre, pionnier en matière de finance islamique en Europe. Un réseau de questions tissera alors la toile et nous dévoilerons dans une dernière partie accordée à la finance islamique les

ambigüités soulevées par cet essor quasi soudain de la finance islamique en France et ce qui pose débat.

La finance islamique est « un must » que toute société désireuse de prospérer dans les prochaines années se doit de connaître si ce n'est de conquérir. Ce qui reste surprenant est la réaction rapide des sociétés et de leur gouvernement à s'engager sur ce marché. La France n'a pas échappé au phénomène de mode et annonce en 2008 être prête à « s'adapter à la charia »[4]. Gérard Mallet, président de l'association Paris Europlace a annoncé à l'occasion du forum annuel de l'association que des « incitations fiscales » devraient voir le jour prochainement en France afin de faciliter le développement de la finance islamique en France.

Pourtant, beaucoup redoute cette nouvelle forme d'économie et de finance ; surement parce qu'ils n'en ont pas une connaissance suffisante, et d'autres n'ont tout simplement pas encore pris conscience de l'enjeu que cela représentait. Pourtant il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer que la finance islamique sur le sol français est en plein boom et que sa croissance rapide offre de belles opportunités autant pour les Musulmans francophones que pour les non-Musulmans. Nous nous interrogerons donc sur ces opportunités qu'offre la finance islamique mais aussi sur les menaces que celle-ci peut présenter. Nous soulignerons alors les défis auxquels la finance islamique s'apparente en France ou est en passe de s'apparenter.

Bien sûr, il ne s'agira pas de définir une finance « supérieure » ou « inférieure » à la finance conventionnelle ou capitaliste. La finance islamique tend à être une composante à part entière du paysage financier international, les jugements de valeur n'ont donc pas leur place ici, dans cet exposé analytique qui met en perspective un phénomène très en vogue vis-à-vis duquel toute condescendance ou amertume est à proscrire.

[4] Propos rapporte de Christine Lagarde, lors de la 15e édition – tenue les 2 et 3 juillet 2008 – du Forum Paris Europlace ; association qui souhaite contribuer à la promotion de la place financière parisienne.

1ère partie :

Les économies
capitaliste et islamique :

contradictoires ou complémentaires ?

1/ L'échec du système capitaliste

« Il est impossible au capitalisme de survivre (...). Le capitalisme était comme un aigle, maintenant il est plutôt comme un vautour. »

- Malcolm X -

A – De la naissance d'un système moral

« Ce n'est pas par générosité de cœur
que le boulanger vend son pain à la ménagère
à un prix que celle-ci peut supporter,
mais parce que tel est son intérêt. »

- Adam Smith -

La Fable des Abeilles, de Bernard Mandeville[5] – philosophe et économiste reconnu–, développe, en 1714, avec un talent satirique la thèse de l'utilité sociale de l'égoïsme. Selon Mandeville, dans la société des abeilles, les attitudes positives et négatives cohabitent. Qu'elles soient moralement condamnables ou louables, la combinaison de ces sentiments blancs et noirs conduit à une ruche qui fonctionne pour le bien commun, selon un principe d'harmonie des intérêts. Dans cette société, les abeilles ne sont ni bonnes ni méchantes, elles sont l'une ou l'autre, parfois les deux pleinement. Et, de ce regard pragmatique ou cynique sur l'Humanité, il s'ensuit que les libéraux n'envisagent jamais de modifier la nature humaine, ils la prennent pour ce qu'elle est et, avec ce matériau imparfait, vont proposer un édifice tout aussi imparfait, mais viable. Cette idée selon laquelle « les vices privés font le bien public » va inspirer de nombreux auteurs - dont le fondateur d'un futur système économique, Adam Smith[6] -, en ce qui considère qu'une société « morale » irait droit à l'échec et que les vices sont fondamentaux, *capitaux*. La morale ne va donc pas être une « clause » au fondement du capitalisme, mais cela n'impliquera pas que le capitalisme soit immoral.

Le capitalisme est un système économique et social qui tient sa particularité de sa présence aux quatre coins du monde. Des États Unis au Japon, l'Europe entière, la Corée, le Vietnam, Taiwan, la Pologne, la Russie la Turquie, la Colombie, etc… qu'ils s'agissent de puissance mondiale ou de sociétés les plus fermées de ce

[5] **Bernard de Mandeville** (1670 – 1733) - philosophe, économiste politique et satiriste d'origine hollandaise. Il passe le plus clair de sa vie en Angleterre et rédige ses écrits en langue anglaise principalement. Il reste reconnu pour sa *Fable des Abeilles*.
[6] **Adam Smith** (1723 – 1790) – philosophe moral et pionnier de l'économie politique, père de la science économique moderne. *La richesse des nations*, son œuvre principale, fait de lui un fondateur du libéralisme économique.

monde, le capitalisme s'est imposé ou s'est fait adopter comme modèle de pensée unique et universel sur les six continents qui forment notre planète. Née il y a deux siècles, cette « doctrine » se veut être la solution à l'indignation suscitée par la pauvreté de masse en Europe. Dans la description[7] que Smith en fait, on pourrait comparer l'Europe de l'époque au Tiers Monde d'aujourd'hui, où cohabitent une population aristocratique et une autre totalement dénudée et dénuée de tout. Si ces deux extrêmes coexistaient dans l'Europe du XVIII^{ème} siècle, Smith – tout autant que ses confrères économistes libéraux – préconisent une nouvelle économie de marché. Pour remédier à cet écart, au schisme qui sépare ces populations d'une même société, les directives économiques devaient être modifiées, renouvelées : commerce libre, division du travail, propriété privée, droit d'entreprendre, réglementation par un État prévisible et philosophie de la main invisible vont désormais réguler le nouveau système économique. Le capitalisme va prôner cinq caractéristiques principales qui vont guider le nouveau système économique :

- la propriété privée des moyens de production ;
- la recherche du profit et de sa justification ;
- la liberté des échanges économiques et de la concurrence économique ;
- l'importance du capital, les possibilités de l'échanger (spécialement en bourse), de l'accumuler et de le spéculer ;
- la rémunération du travail par un salaire[8].

Ces cinq caractéristiques maîtresses du système capitaliste peuvent exister indépendamment les unes des autres, et chaque trait peut être plus ou moins prononcé. L'objectif qui se dresse en filigrane n'est certes pas de mettre en place des instruments qui enrichiraient les plus riches, mais qui offriraient aux plus démunis les biens dont seule une minorité pouvait au préalable bénéficier, et ainsi, réduire le fossé économique qui séparait les deux classes formant une population. Preuve à l'appui, au XXI^{ème} siècle, le raisonnement des capitalistes n'est pas démenti : le sort des humbles s'est considérablement amélioré, même si les classes supérieures de l'époque et celles de nos jours demeurent sensiblement au même stade. Par ses résultats économiques et sociaux, le système capitaliste paraissait le plus moral des systèmes en place et va tenir sa réputation et son succès de sa bienveillance, fruit de

[7] Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.*
[8] Source : *Larousse 2000.*

l'éthique protestante et de l'esprit du capitalisme[9]. Confucianisme en Asie, Islam en Turquie, Catholicisme en Espagne ou au Québec n'ont pas interdit l'universalisation d'un « *capitalisme éthiquement protestant* »[10].

Le capitalisme aurait permis la propriété privée des moyens de production en ce sens où celle-ci implique le droit de disposer librement des biens en questions et des fruits de leur utilisation, donc de les échanger tout aussi librement avec d'autres agents. Dans un tel régime, les propriétaires de moyens de production peuvent arbitrer de façons diverses, soit dans un souci de servir les consommateurs, soit pour la recherche du profit et l'accumulation du capital. Somme toute, il est communément admis qu'en régime capitaliste, le mobile principal de l'activité économique est la recherche du profit qui trouve sa contrepartie dans le risque[11].

Dans une approche marxiste[12], le capitalisme serait un système politique, économique et social dont le principe fondamental est la recherche systématique de plus-values obtenues grâce à l'exploitation des travailleurs par les propriétaires des moyens de production et de distribution. Leur but serait de transformer la plus grande partie possible de ces plus-values en capital supplémentaire qui engendrerait à son tour davantage de plus-values. Avec cette critique marxiste, le mot "capitalisme" a acquis une connotation péjorative et ses condescendants parlent plutôt de "libre entreprise" ou du plus communément admis "libéralisme". Pour le capitalisme, tout tend à devenir marchandise et en premier lieu l'Homme (la santé, le sang, les organes, la procréation…), l'éducation, la connaissance, la recherche scientifique, les oeuvres artistiques...

Si le capitalisme peut avoir une approche paradoxale voire oxymorique dans sa conception morale, immorale ou amorale, un sociologue comme Max Weber ne décrira pas les premiers capitalistes comme des êtres moraux, mais plutôt anxieux. Incollable sur les origines du capitalisme, Max Weber ne se contentait pas de l'éloge faite des entrepreneurs, mais fouillait à la source pour comprendre et décortiquer le

[9] Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme.*
[10] Ibid.
[11] Source : *Larousse 2000.*
[12] Courant politique qui se veut réclamer les idées de Karl Marx (et à moindre échelle celles de Friedrich Engels). Le marxisme repose sur l'analyse de l'histoire et la participation au mouvement réel de la lutte des classes, pour l'abolition du capitalisme. Karl Marx considérait en effet que « *l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ».

fondement et les motivations profondes de ceux-ci. Malgré leur comportement contradictoire, leurs motivations reposaient sur fonds éthiques et moraux, et conduisaient à un système moralement respectable. La société protestante pouvait donc se prétendre moralisatrice, même si l'angoisse métaphysique provoquant le désir d'accumulation capitaliste, la quête et l'appât du gain ne sont pas nécessairement moraux. Cependant, le capitalisme ne se réduisait pas au seul monde protestant, et c'est précisément son émergence au-delà de ces frontières religieuses qui démontre de l'erreur de Weber, limitant sa définition de l'*esprit du capitalisme* par l'*éthique protestante*.

Finalement, si le capitalisme ne reposait pas sur une base de morale, il l'aura été (moral) dans son développement. Le capitalisme demeure l'un des systèmes – si ce n'est le système – le plus progressiste. Malgré cela, et très tôt, le système capitaliste reste très critiqué, remis en question. Deux siècles plus tard, celui-ci est toujours – voire plus que jamais – objet de doute et controverse.

B – Un capitalisme sujet à réforme

« La production du capitalisme engendre,
avec l'inexorabilité d'une loi de la nature, sa propre négation. »

- Karl Marx -

« Le capitalisme décadent, international mais individualiste
dans lequel nous nous sommes retrouvés après la guerre n'est pas un
succès. Il n'est pas intelligent, il n'est pas beau, il n'est pas
juste, il n'est pas vertueux – et il ne livre pas la marchandise !
En bref, nous ne l'aimons pas
et nous commençons à le mépriser. »

- John Maynard Keynes -

Après la naissance du capitalisme, et plus intensément encore après la naissance du capitalisme moderne[13], les critiques de ce système économique n'ont

[13] Le propre du capitalisme moderne tient au fait qu'il accumule les profits en exploitant le travail de salariés libres (ils ont signé un contrat) au sein d'entreprises où ce travail est organisé rationnellement. Il s'éloigne d'autres formes de capitalisme dit traditionnels, comme la quête de butin par exemple. Le capitalisme moderne est donc fondé sur le travail de salariés dirigés, de façon rationnelle, par des entrepreneurs, au sein d'entreprises qui sont

cessé de fuser. De ceux qui renient le système dans son ensemble à ceux qui n'en critiquent que certains aspects, les critiques du système capitaliste sont nombreux. Impérialisme et violation des droits de l'Homme, inégalités (excessives) dans la répartition des richesses et du revenu, instabilité du marché, marché libre et droit à la propriété privée, profit et exploitation, chômage, problèmes environnementaux, jusqu'à la critique religieuse du capitalisme, tout est sujet à débat et réforme. L'objet ici n'est pas de détailler ces différents points de vue de façon exhaustive, simplement d'en apporter un léger aperçu et voir quels substituts ont été proposés à ce système jugé préjudicieux.

L'industrialisation rapide et la révolution industrielle ont donné naissance à des conditions de travail dégradantes : en 1844, Friedrich Engels[14] pointe du doigt les 14 heures de travail quotidien, le travail des enfants et la multiplication des bidonvilles – résultants du modèle capitaliste selon l'auteur[15]. À cette époque, Engels assiste à - et observe - la révolution industrielle à Manchester (Angleterre) et soutient que celle-ci rend avilissantes les conditions des travailleurs. Il démontre par ailleurs que dans les grandes villes industrialisées, les maladies comme la variole, la rougeole, la scarlatine ou encore la coqueluche, et les maladies mortelles sont toutes aussi croissantes que le taux de mortalité des travailleurs, et beaucoup plus élevés que dans les campagnes. Paradoxalement, certains économistes modernes, parmi lesquels Clark Nardinelli[16], s'entendent à voir – comme une évidence empirique – un bienfait manifeste dans le capitalisme et la révolution industrielle : meilleures conditions et espérance de vie[17]. Parmi les plus utopistes, les penseurs socialistes rejettent catégoriquement le modèle capitaliste. Charles Fourier et Robert Owen, entre autres « socialistes utopistes », se caractérisent surtout par leur méthode de transformation de la société. Selon le socialisme utopique, il faut miser sur l'initiative du citoyen pour créer une contre-société socialiste au sein même du capitalisme. Il faut donc créer *ex-nihilo* des sociétés ou microsociétés de nature communistes ou socialistes. Selon eux, c'est la multiplication de ces communautés

---

organisées bureaucratiquement. Cette forme de capitalisme émerge en Europe après la Renaissance et prend son essor, fondamentalement, au 18ème siècle.

[14] **Friedrich Engels** (1820 – 1895), philosophe et théoricien socialiste allemand. Il fut l'un des pères de la théorie communiste, avec Karl Marx.

[15] Friedrich Engels, *The Condition of the Working Class in England*.

[16] **Clark Nardinelli**, économiste à la FDA – *Food and Drug Administration* (Etats-Unis).

[17] Clark Nardinelli, *Industrial Revolution and the Standard of Living.*

socialistes qui remplacera progressivement la société capitaliste. La transformation de la société ne doit pas reposer sur une révolution politique ni même sur une action réformiste impulsée par l'État mais bien être influencée par l'humanisme. Cette philosophie s'inscrit dans une perspective de progrès et de foi dans l'Homme et la technique.

Les critiques du capitalisme définissent ce système comme exploiteur par nature. Dans son sens économique, l'exploitation se définit souvent par une expropriation du travail pour faire du profit et se base sur la version marxiste de la théorie de la valeur : selon Marx[18], l'utilité d'un bien (sa « *valeur d'usage* ») n'est pas déterminante pour expliquer la valeur d'un bien. La comparaison de deux biens en vue d'en échanger certaines quantités ne peut se faire que par l'intermédiaire d'une troisième variable. Pour qu'il y ait un échange entre les biens, il faut que les utilités des objets soient différentes et qu'il y ait un moyen de comparer les deux, permettant d'établir combien d'unités de (a) il faut pour valoir une unité de (b) et inversement. Or ce qu'il y a de commun entre deux objets, c'est le travail humain qu'il a fallu fournir pour leur production, car « *en tant que valeurs, toutes les marchandises ne sont que du travail humain cristallisé* »[19]. Dans son *Capital* – critique politique et économique du capitalisme –, Marx explique en quoi le capitalisme ne peut pas être fondamentalement réformé, mais qu'il serait plus judicieux de le renverser par une révolution menée par la classe ouvrière. Il explique et analyse avec finesse et éloquence le fonctionnement et l'histoire du capitalisme, les problèmes posés par celui-ci et en quoi ceux-ci ne sont pas des abus ou le produit de circonstances passagères ou accidentelles mais bien enracinés dans la nature même du capitalisme. C'est en cela qu'il rejoint les adeptes du socialisme utopique en prônant la création d'une société socialiste qui doit remplacer la société capitaliste, et dans laquelle la production sera gérée démocratiquement pour pourvoir aux besoins de l'Humanité et non pas pour le bénéfice de quelques-uns. Les marxistes s'accordent à définir le capitalisme comme « une relation sociale et économique » entre les gens (et non entre les gens et les choses). En ce sens, ils demandent l'abolition du capitalisme. Ils soutiennent que la propriété privée des

[18] **Karl Marx** (1818 – 1883) - philosophe, économiste, historien, sociologue et révolutionnaire communiste allemand, il est le père du mouvement marxiste mentionné plus haut.
[19] Karl Marx, *Le Capital, Livre 1 – La marchandise et la monnaie.*

moyens de production enrichit les capitalistes (ceux qui détiennent le capital) au profit des travailleurs : *the rich get richer and the poor get poorer* ! Ils défendent que les propriétaires, détenteurs de capitaux, ne travaillent pas et donc volent et exploitent les travailleurs. Progressivement, les capitalistes vont accumuler de plus en plus de capitaux alors que les travailleurs continueront d'être pauvres. La propriété privée des moyens de production est donc assimilée à une restriction de liberté et une atteinte à la lutte des classes sociales.

En effet, Marx a toujours considéré que les deux classes les plus importantes étaient le prolétariat, et la bourgeoisie capitaliste (propriétaire des moyens de production), qui sont les deux pôles antagonistes acteurs de la lutte des classes dans la société industrialisée. Pour Jean Jaurès[20], qui suit Marx sur ce point, « *le système capitaliste, le système de la propriété privée des moyens de production, divise les hommes en deux catégories, divise les intérêts en deux vastes groupes, nécessairement et violemment opposés. Il y a, d'un côté, ceux qui détiennent les moyens de production et qui peuvent ainsi faire la loi aux autres, mais il y a de l'autre côté ceux qui, n'ayant, ne possédant que leur force-travail et ne pouvant l'utiliser que par les moyens de production détenus précisément par la classe capitaliste, sont à la discrétion de cette classe capitaliste. Entre les deux classes, entre les deux groupes d'intérêts, c'est une lutte incessante du salarié, qui veut élever son salaire et du capitaliste qui veut le réduire ; du salarié qui veut affirmer sa liberté et du capitaliste qui veut le tenir dans la dépendance.*[21] ».

Si Marx se veut l'icône représentative de la lutte contre le capitalisme qu'il critique sous tous ses angles, un penseur comme Keynes[22] pointe lui aussi du doigt un tel système. Selon Keynes, l'économie est un système dans lequel circulent des flux, s'échangent des biens, des revenus et des dépenses. Il raisonne dans un cadre national au sein duquel il s'intéressera à l'équilibre de ces flux. Outre son approche dans un cadre national à court terme – parce qu'a long terme, nous serons tous morts –, ce qui fait la particularité de Keynes dans son analyse économique, c'est qu'il la

[20] **Jean Jaurès** (1859 – 1914), homme politique français, orateur et parlementaire socialiste.
[21] Discours à une conférence contradictoire avec Jules Guesde sur « Les Deux Méthodes », 26 novembre 1900, Lille.
[22] **John Maynard Keynes** (1883 – 1946), économiste britannique considéré comme l'un des plus influents théoriciens du 20ème siècle : « *Nul économiste n'a sans doute davantage influencé la pensée économique contemporaine que John Maynard Keynes* », Guy Caire – Article John Maynard Keynes, *Encyclopædia Universalis*.

développe pendant une période où le capitalisme libéral atteint une limite et aboutit à une crise majeure : c'est la Grande Dépression des années 1930. Les économies nationales se referment sur elles-mêmes et alors qu'Adam Smith prône une philosophie de la main invisible – selon laquelle l'État ne doit pas intervenir dans la vie économique car le marché est lui-même régulé par une *main invisible* qui contrôle naturellement l'économie – Keynes prêche l'intervention de l'État pour lutter contre le chômage. En somme, face à la grande crise qui balaye le monde occidental (capitaliste), il critique l'orthodoxie des théories économiques du « laisser-faire ». Partisan de relancer l'économie, au cœur d'une période de répression économique, il recommande à l'État de rémunérer un homme à creuser un trou puis à le reboucher que de ne rien faire. Keynésien ou adepte du *« Laisser-faire »*, le *jeudi noir* était-il une mise en garde du système économique libéral - capitaliste ?

C – Le Krach de 1929 : fallait-il y voir un signal d'alerte ?

"Une bulle ne crève pas doucement. Une bulle, par nature, éclate, mais on ne sait pas quand"

- Dicton boursier -

Au lendemain de la première guerre mondiale, le soutien et la victoire des États-Unis en font la nouvelle idole. L'hégémonie américaine bat son plein et la production industrielle s'envole grâce à un élément spéculatif qui se développe et devient prépondérant à la fin des années 1920.

Dès les années 1925, la croissance économique se base à 15% sur le crédit, ce qui permet une hausse des résultats d'entreprise et une grimpée de leurs titres en bourse. Naît alors une nouvelle façon de s'enrichir : acheter des actions pour les revendre plus chère et dégager ainsi des plus-values. En d'autres termes, on fait de l'argent en dormant. Une folle révolution qui ne laisse pas indifférents les résistants d'une humanité imparfaite à l'origine de laquelle on retrouve les irrécupérables Adam et Eve. Désormais, il n'est plus question de gagner son pain à la sueur de son front. Le concept se creuse davantage et le vice va plus loin. Très vite, on a l'idée de

s'endetter pour s'offrir des actions, tout en sachant que celles-ci vont rapporter davantage, toujours sans que la moindre goutte de sueur ne soit versée. Cette pratique connaîtra donc un franc succès et des particuliers - en masse - l'adopteront… d'autant plus qu'aucune banque n'est réticente à l'idée de prêter de fortes sommes d'argent à ces investisseurs. Rapidement, on compte ainsi 15 millions d'investisseurs. Le pouvoir d'achat augmente lui aussi et la nouvelle économie tourne à vive allure, si rapidement que le tournis n'alarme personne et l'on ne perçoit pas même l'écho lointain du risque : la majorité des titres introduits sur le marché étaient destinés à racheter d'autres titres ; si bien que les entreprises n'augmentent pas leur capital pour se développer et prospérer, mais simplement pour pouvoir acquérir de nouveaux titres. Et le cercle vicieux est lancé. La recrudescence des achats à crédit annonce le principal détonateur du Krach de 1929 : le taux d'intérêt, variable, passe de 4.06 à 7.6% … à peu de chose près, il double. Beaucoup d'investisseurs ayant acheté leurs titres à crédit ne peuvent plus rembourser les intérêts car la hausse des actions était devenue inférieure au coût de l'argent. Et les excès ont été excessifs. Le jeudi 24 octobre 1929 marque la panique générale : le matin de ce *Jeudi noir*, le marché ne compte que peu ou prou d'acheteurs et les cours s'effondrent. Par un effet de dominos, c'est l'ensemble de la Bourse qui s'effondre, et la chute de 1930 à 1932 est supérieure à celle de l'année 1929[23].

La consommation et l'investissement sont affectés par l'état de crise. Les spéculateurs qui se sont endettés pour investir ne peuvent plus rembourser, causant des pertes sèches et emmènent les banques à restreindre leurs crédits. Les crédits se tarissent, la consommation, l'investissement et la production continuent de chuter, le chômage explose et la crise bancaire devient une crise économique en 1931 qui va se propager sur toutes les économies occidentales la même année à cause de cette instabilité financière et des mesures protectionnistes. Finalement, les indices boursiers ne reprendront de valeurs similaires à celles d'avant krach que 25 ans plus tard.

Le krach était inévitable car le secteur et l'investissement en bourse sont loin d'être dépourvus de tout risque. Forte chute de la valeur d'un indice, d'un cours ou d'un secteur, le krach ne fait que corriger les exubérances de certains. Le krach est

[23] lhistoire.over-blog.net, Toute l'histoire du monde, article *le Krach de 1929 (Jeudi noir).*

un membre à part entière d'une économie de marché, et agit comme nettoyant car il permet de purifier le bon grain de l'ivraie. Pourtant, si le krach de 1929 était inévitable, cela ne le rendait pas pour autant imprévisible. La majorité des krachs boursiers suit un schéma identique. Après une phase de forte hausse des cours, le marché corrige brutalement le niveau de valorisation des entreprises. Et c'est précisément cette correction brutale qui définit le krach boursier.

Schéma courant d'un krach

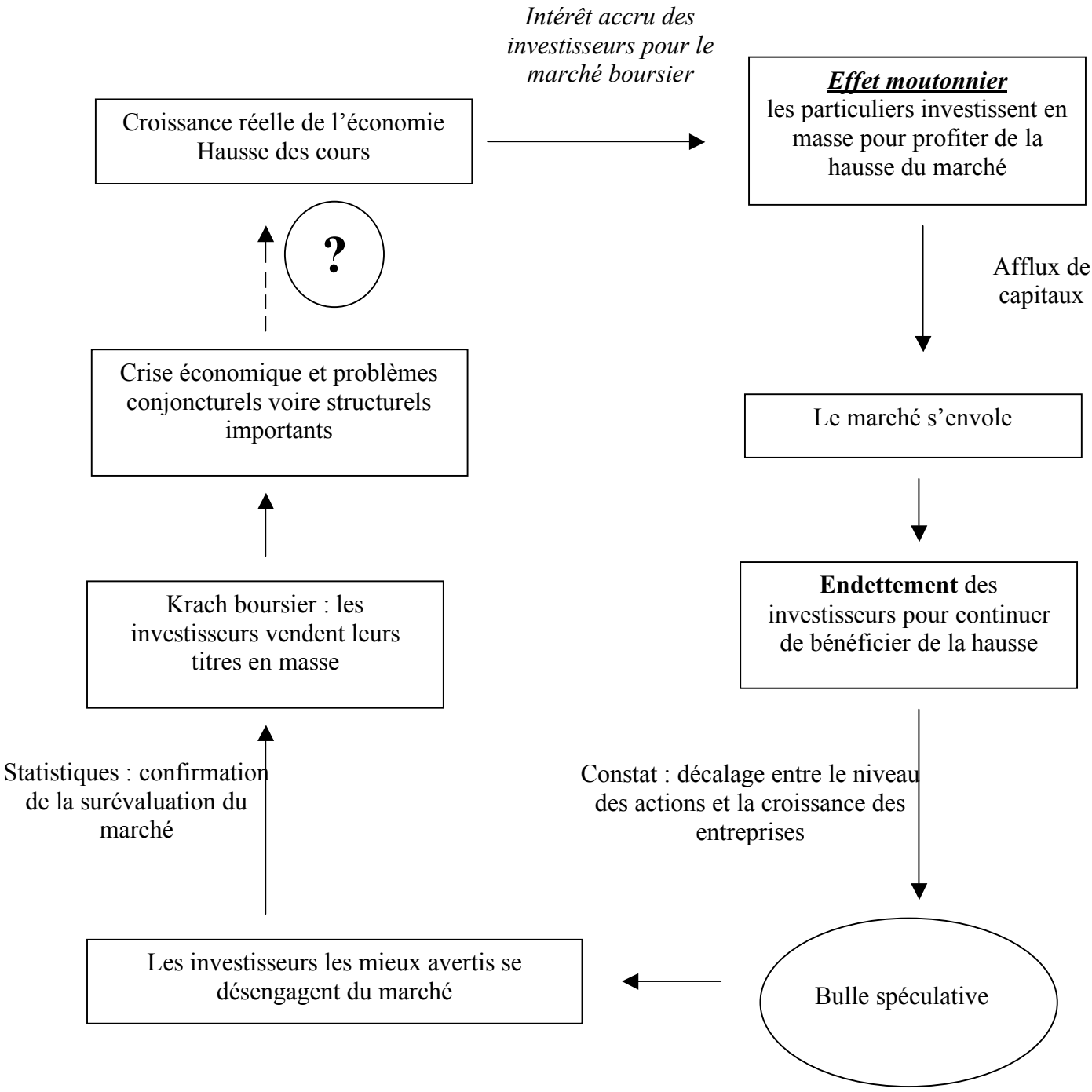
Croissance réelle de l'économie
Hausse des cours
Intérêt accru des investisseurs pour le marché boursier
Effet moutonnier
les particuliers investissent en masse pour profiter de la hausse du marché
Afflux de capitaux
Le marché s'envole
Endettement des investisseurs pour continuer de bénéficier de la hausse
Constat : décalage entre le niveau des actions et la croissance des entreprises
Bulle spéculative
Les investisseurs les mieux avertis se désengagent du marché
Statistiques : confirmation de la surévaluation du marché
Krach boursier : les investisseurs vendent leurs titres en masse
?
Crise économique et problèmes conjoncturels voire structurels importants

Grand Krach, effondrement de la bourse, effondrement de l'économie mondiale, Grande Dépression des années 1930, l'année 1929 signe un tournant manifeste dans l'histoire de l'Humanité. Remise en question inéluctable du système économique libéral ou simple conséquence naturelle et anticipée d'une forte croissance, la crise de 1929 n'est pas sans susciter les interrogations les plus brûlantes de notre monde moderne. Près de huit décennies plus tard, l'économie mondiale subit encore des secousses de magnitude très élevée à l'échelle de Richter. À l'origine de ce séisme, les mêmes causes présentes au début du siècle : le marché devient une nouvelle fois la victime de spéculateurs insouciants, dépourvus de tout sens de la réalité parce qu'aveuglés par leur course folle au profit à tout prix, au profit rapide. Ce nouvel ordre économique mondial n'est-il qu'une simple étape dans un schéma continuel alternant croissance exponentielle et krach (et cela rendrait alors le krach prévisible, donc évitable) ou faut-il le comprendre comme un nouveau signal d'alerte – le premier ayant mal été perçu –, alarmant d'un changement nécessaire dans notre façon de voir l'économie ?

D – La crise des subprimes : copier/coller de 1929 et remise en question du système ?

« Une bonne tragédie doit engendrer une catharsis. »
- Aristote -

La crise financière qui a ébranlé les marchés financiers mondiaux en 2008 a cela de commun avec celle de 1929 qu'elle débute aux États-Unis et dégénère en crise économique mondiale. Cela suffit-il à dresser un parallèle drastique entre les deux crises ? En d'autres termes, pouvons-nous clairement comparer la crise de 1929 avec celle de 2008/2009 et ainsi en attendre le même dénouement ? Si ces deux crises suscitent les mêmes inquiétudes et mêmes réflexions, il n'en demeure pas moins que certaines différences claires et évidentes s'opèrent entre les deux crises. Comme le souligne Lionel Jospin, ancien premier ministre français, la crise de 1929

est une conséquence de la première guerre mondiale et de la victoire des États-Unis qui répand une nouvelle vision de l'économie. Or, en 2008, nous ne sortons pas d'un état de guerre[24]. Par ailleurs, les sociétés occidentales ont développé des systèmes stabilisateurs qui n'existaient pas au début du siècle : système des retraites, système de sécurité sociale, de chômage. Ainsi, les contextes politiques et stratégiques sont totalement différents d'une crise à l'autre. Ce qui marque encore davantage la crise des *subprimes* de 2008/2009 réside en ce qu'elle revêt en filigrane une certaine crise de la mondialisation étant donné la rapidité avec laquelle l'épidémie économique s'est répandue aux quatre coins du monde. C'est précisément cette crise du capitalisme mondialisé[25] qui fait écho à 1929 – malgré les contextes qui diffèrent – dans le sens où l'on pointe de nouveau du doigt un système basé sur des actifs virtuels et sur l'appât du gain. L'obsession du gain est clairement le dénominateur commun des crises de 1929 et 2009 ; ce qui leur confère un caractère douteux et problématique. Évoquant les *subprimes*, Hachemi Siagh, Président Directeur Général du cabinet de conseil Strategica, affirme que ce système – le système capitaliste – a battu en brèche tous les principes du crédit hypothécaire classique. Accordé sans aucune garantie, titrisé et échangé sur fond de spéculation, le *subprime* a la double tare de n'être assis sous aucun actif sous-jacent et pousse vers des intérêts très élevés dont les taux ont atteint les 12%, alors que dans le crédit hypothécaire classique, le taux d'intérêt ne dépasse pas les 6 ou 7%. En somme, une envolée des taux qui se veut la réaction logique d'un système qui prône le gain pécunier rapide et sans effort.

C'est cette pratique de l'usure qu'interdisent les trois religions monothéistes. Judaïsme, christianisme et islam s'accordent à interdire la pratique de l'usure, refusant – sur fond éthique et moral – que l'argent engendre de l'argent. Deux grosses crises économiques plus tard, cette remise en question de la pratique de l'usure est plus que jamais au cœur des débats sur les changements à opérer pour une meilleure organisation et de meilleures manipulations de l'argent pour éviter tout nouvel état de crise, mais surtout des moyens pour mettre fin à l'état de crise actuelle. Le financier Hachemi Siagh estime à cet égard qu'une finance éthique peut et sera la réponse adéquate à la situation économique qui obsède le monde

[24] Émission télévisée du 15 janvier 2009 : *Le Grand Débat*, 1929 – 2009 : crise économique, séisme politique (Lionel Jospin, *ancien 1er ministre français* ; Eric Zemmour, *Le Figaro Magazine* ; Serge Berstein, *Historien* ; Nicolas Baverez, *Économiste et Historien*).
[25] Ibid.

contemporain[26]. Plus communément, et très en vogue en ce moment, cette finance éthique prend la dénomination de *finance islamique*. En effet, l'éthique est si essentielle dans les banques islamiques, selon Hachemi Siagh, que celles-ci ont développé les sciences du comportement dans la finance et ont introduit la philosophie du juste milieu afin d'éviter tout excès. Ce point de vue est partagé par bon nombre de contemporains et – à l'heure d'une crise économique qui fait des ravages – l'économie islamique se développe comme pandémie autant dans le monde arabo-musulman qu'en Europe et plus largement encore, dans tout l'Occident. Éveil des consciences pour une meilleure pratique financière ou simple alternative à la crise pour récupérer quelques-uns des milliards de dollars composant la masse financière islamique, cette nouvelle finance ne laisse personne indifférent. Cela dit, une finance éthique n'est pas l'apanage d'une religion. En d'autres termes, la finance islamique peut-elle être affranchie de toute connotation religieuse ? Quels sont les mérites de cette finance fraîchement arrivée sur le marché dans la promotion de l'économie ?

[26] Hachemi Siagh*, L'Islam et le monde des affaires*

2/ L'économie islamique : les stratégies d'une économie renouvelée

« Les systèmes économiques qui négligent les facteurs moraux et sentimentaux sont comme des statues de cire : ils ont l'air d'être vivants et pourtant il leur manque la vie de l'être en chair et en os. »

- Mohandas Karamchand Ghandi -

A – La place de l'économie dans l'Islam

Parler d'économie islamique pourrait surprendre, dans le sens où on entend souvent parler de religion comme étant assimilée à un rapport entre l'Homme et Dieu, exclusivement. Pourtant, il parait aussi évident que la religion régule une société, son bien-être et son organisation. En France, ce fut le cas jusqu'en 1905, jusqu'à ce que les partisans de la laïcité – voulant affirmer la neutralité de l'Etat à l'égard de toutes les croyances – adopte le 9 décembre une loi séparant l'Eglise et l'Etat.

Les sociétés islamiques n'échappent pas à cette vérité. L'Islam enseigne donc l'économie, ses objectifs, comment posséder un capital, comment le grossir, comment le dépenser, l'écouler, comment redistribuer la richesse parmi les citoyens de ladite société et comment donc établir une balance au sein de celle-ci.

Le mot « économie » dérive du mot grec « *oikos* », maison, et « *nomos* », gérer, administrer ; signifiant l'administration d'un foyer, de sorte que ses membres actifs s'associent pour produire les commodités nécessaires et jouir du partage avec tous les membres du foyer. Au fil du temps, le sens du terme a été élargi : on ne se cantonne plus au seul foyer familial mais on s'étend à toute la communauté, elle-même gouvernée par l'Etat.

L'Islam, au-delà d'une simple religion monothéiste impliquant rites et rituels, est un véritable mode d'emploi, un mode de vie régulant vie politique, vie sociale et vie économique. Le Saint Coran se confine à un certain nombre de valeurs et de principes à respecter dans la vie de tous les jours, incluant les pratiques économiques. Il ne prône pas une restructuration d'un modèle féodal, capitaliste ou socialiste à ce sujet, mais définit clairement les valeurs qui doivent guider les politiques économiques d'une société, indépendamment du temps et de l'espace. L'économie islamique est guidée par les valeurs de base de l'Islam ; une religion qui prend sa source dans le Coran et la Sunna – la tradition prophétique, et interfère ainsi directement dans les questions liées à l'utilisation du capital.

L'objectif ultime de l'économie islamique est d'établir un ordre social qui soit juste et équilibré et dans lequel les aspects matériels et spirituels sont soudés[27]. L'économie islamique, en accord avec l'éthique musulmane, est basée sur deux principes :

* l'interdiction de l'intérêt, aussi appelé l'usure ; et

* la responsabilité sociale de l'investissement[28].

Elle lie plus étroitement la rentabilité financière d'un investissement avec les résultats du projet concret associé. L'Islam interdit les transactions tant civiles que commerciales ayant recours à l'intérêt (*ribâ*), à la spéculation (*gharar*) ou au hasard (*massir*). La prohibition de l'intérêt résulte du verset 275 de la deuxième sourate du Coran :

« *Ceux qui pratiquent l'usure se présenteront, le Jour de la Résurrection, comme des aliénés possédés par le démon et ce, pour avoir affirmé que l'usure est une forme de vente, alors que Dieu a permis la vente et a interdit l'usure. Celui qui, instruit par cet avertissement, aura renoncé à cette pratique pourra conserver ses acquis usuraires antérieurs et son cas relèvera du Seigneur ; mais les récidivistes seront voués au feu éternel* ».

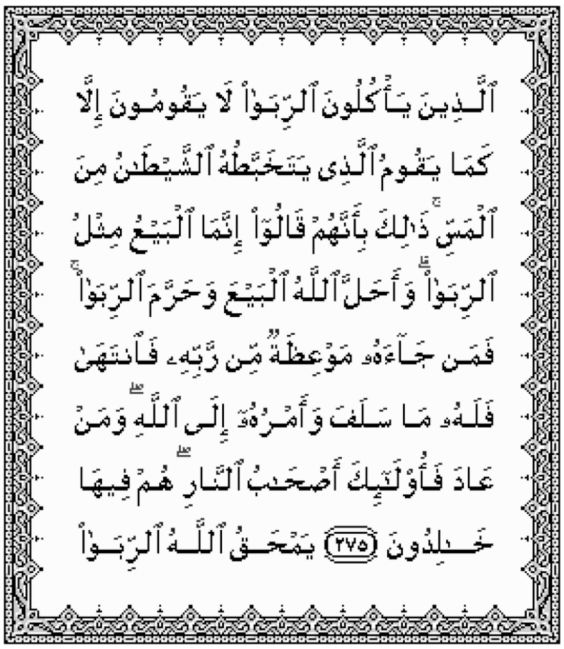
ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ ٱلرِّبَوٰا۟ لَا يَقُومُونَ إِلَّا
كَمَا يَقُومُ ٱلَّذِى يَتَخَبَّطُهُ ٱلشَّيْطَٰنُ مِنَ
ٱلْمَسِّ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا ٱلْبَيْعُ مِثْلُ
ٱلرِّبَوٰا۟ ۗ وَأَحَلَّ ٱللَّهُ ٱلْبَيْعَ وَحَرَّمَ ٱلرِّبَوٰا۟ ۚ
فَمَن جَآءَهُۥ مَوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ فَٱنتَهَىٰ
فَلَهُۥ مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَمَنْ
عَادَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا
خَٰلِدُونَ ﴿٢٧٥﴾ يَمْحَقُ ٱللَّهُ ٱلرِّبَوٰا۟

[27] Wazir Akhtar, *Economics in Islamic Law.*
[28] Ibid.

L'Islam condamne sans appel l'usure (*ribâ*). Il s'agit non seulement de l'usure, mais encore de toute transaction à base d'intérêt. Le fondement de cette prescription réside dans le fait qu'en Islam, une richesse ne peut produire une richesse, que la production de l'avoir doit se faire par le travail, et l'investissement avec, en toute circonstance, la préservation du facteur risque.

« *Ô vous qui croyez ! Ne pratiquez pas l'usure pour multiplier sans cesse vos profits ! Craignez Dieu si vous voulez assurer le salut de votre âme !*[29] »

- Sourate al-'Imran, verset 130 -

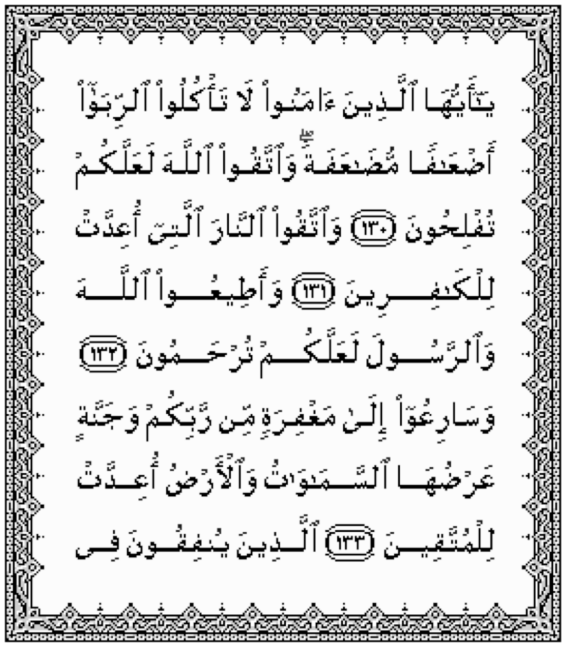
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَأۡكُلُواْ ٱلرِّبَوٰٓاْ
أَضۡعَٰفٗا مُّضَٰعَفَةٗۖ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمۡ
تُفۡلِحُونَ ١٣٠ وَٱتَّقُواْ ٱلنَّارَ ٱلَّتِيٓ أُعِدَّتۡ
لِلۡكَٰفِرِينَ ١٣١ وَأَطِيعُواْ ٱللَّهَ
وَٱلرَّسُولَ لَعَلَّكُمۡ تُرۡحَمُونَ ١٣٢
وَسَارِعُوٓاْ إِلَىٰ مَغۡفِرَةٖ مِّن رَّبِّكُمۡ وَجَنَّةٍ
عَرۡضُهَا ٱلسَّمَٰوَٰتُ وَٱلۡأَرۡضُ أُعِدَّتۡ
لِلۡمُتَّقِينَ ١٣٣ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ فِي

« C'est aussi à cause de la pratique de l'usure, bien qu'elle leur ait été interdite, et de leur habitude de s'accaparer injustement des biens d'autrui, que Nous avons préparé pour ceux d'entre eux qui sont infidèles de terribles tourments. »

- Sourate al-nissa, verset 161 -

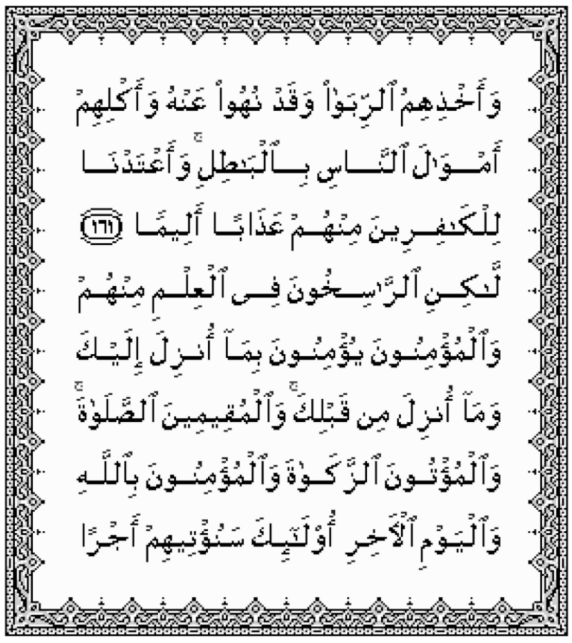
وَأَخۡذِهِمُ ٱلرِّبَوٰاْ وَقَدۡ نُهُواْ عَنۡهُ وَأَكۡلِهِمۡ
أَمۡوَٰلَ ٱلنَّاسِ بِٱلۡبَٰطِلِۚ وَأَعۡتَدۡنَا
لِلۡكَٰفِرِينَ مِنۡهُمۡ عَذَابًا أَلِيمٗا ١٦١
لَّٰكِنِ ٱلرَّٰسِخُونَ فِي ٱلۡعِلۡمِ مِنۡهُمۡ
وَٱلۡمُؤۡمِنُونَ يُؤۡمِنُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيۡكَ
وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبۡلِكَۚ وَٱلۡمُقِيمِينَ ٱلصَّلَوٰةَۚ
وَٱلۡمُؤۡتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلۡمُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ
وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِۚ أُوْلَٰٓئِكَ سَنُؤۡتِيهِمۡ أَجۡرًا

[29] *Le Saint Coran*, nouvelle traduction française – Éditions Tawhid, 2005.

S'il est évident que l'économie islamique se base sur les préceptes de la religion musulmane, celle-ci doit promouvoir les mêmes valeurs morales et humaines ou humanistes que celles prônées par l'Islam. Quelles sont donc ces prérogatives de l'économie islamique et sur quoi repose-t-elle ?

B – Les questions liées à l'éthique musulmane

« Ce n'est pas par la connaissance du monde, mais par la connaissance de l'essence et de la portée de l'éthique que nous arrivons à donner un sens à notre vie. »

- Albert Schweitzer -

L'économie islamique est fondée sur un paradigme dont l'objectif primordial, la figure de prou, est la justice socio-économique. À l'origine de cet objectif, la croyance selon laquelle tous les êtres vivants sont les lieutenants de Dieu sur terre. La *Umma*, communauté musulmane, n'est composée que de sœurs et de frères et toutes les ressources mises à leur disposition par Dieu leur ont été confiées en vue d'une utilisation juste, équitable, pour le bien-être de tous, sans distinction ni exception.

Le jeûne du mois de Ramadan et la Zakat sont deux piliers de l'Islam qui rappellent cette philosophie morale et musulmane. Jeûner a cela de moral qu'il met tout le monde sur un même piédestal, créant une certaine solidarité entre tous les membres de cette communauté : le plus démuni sait que le plus riche s'abstient, se prive et fait fi de sa richesse et le plus riche connaît la rudesse du quotidien d'un dépourvu. Une égalité sociale reprise économiquement dans la Zakat, paiement d'un impôt proportionnel aux biens de l'individu. Les plus pauvres en sont donc dispensés, les plus aisés rééquilibrant la balance ou comblant le fossé économique qui sépare les différents niveaux de vie présents dans une société.

C'est cette justice socio-économique qui régule l'économie dite islamique. Philosophie maîtresse d'une économie déontologique et opposée au paradigme séculier du marché, elle ne prêche pas un bien-être humain dépendant de la maximalisation de la richesse et de la consommation, mais exige bien au contraire une satisfaction modeste, modérée et équilibrée des besoins tant matériels que spirituels de l'Homme. En effet, l'accomplissement de la prière, autre pilier de l'Islam, ne satisfait pas pleinement le besoin spirituel de l'Homme. Le besoin spirituel nécessite de la société dans laquelle l'Homme évolue qu'elle façonne son comportement conformément à la Shari'ah – ensemble des lois et enseignements islamiques – conçue pour permettre la réalisation des *maqasid ash-Sharia'ah* (les objectifs ou fins ultimes des enseignements islamiques) dont les deux plus importants sont la justice socio-économique et le bien-être de toutes les créatures du Très Haut.

L'Islam est une religion faussement claire. Considérée par tous comme une notion acquise, la réalité est que nous éprouvons quantité de difficultés à la circonscrire, la cibler, en un mot à la définir tant son étendue est large et son interprétation diverse et continuellement recontextualisée selon le temps et l'espace. D'une époque à une autre et d'une société à une autre, et souvent en accord avec les codes culturels, l'Islam s'adapte gardant pour fil conducteur le bien-être spirituel de l'Homme qui passe par les besoins matériels. Négliger l'un ou l'autre de ces besoins – spirituels ou matériels – empêcherait la réalisation du bien-être fondamental et aggraverait les symptômes de l'anomie, cette absence de régulation de la société sur l'individu qui se traduit en maux de société : frustration, crime, alcoolisme, toxicomanie, divorce, maladies mentales, suicide. Tous ces fléaux ont cela de commun qu'ils révèlent tous un manque de satisfaction antérieure dans la vie des individus. L'Islam prône un système économique qui dépend beaucoup de la manière dont a été acquise la richesse supplémentaire, de l'utilisateur de cette richesse et de la façon dont il l'utilise ainsi que l'impact de cet accroissement sur le bien-être général de la société[30].

[30] Rapport de l'Institut Islamique de Recherches et de Formation, Banque Islamique de Développement, *Qu'est-ce-que l'économie islamique ?*

Cela dit, malgré cette insistance manifeste sur la moralité, il reste opportun de souligner que l'Islam n'interdit pas le besoin matériel et n'instaure pas non plus de fossé possible entre le matériel et le spirituel, puisque ces deux éléments – considérés comme fondements de la foi – sont inséparables et complémentaires. L'Islam accorde une importance telle aux besoins matériels que ceux-ci font partie intégrante du bien-être spirituel de l'Homme. En ce sens, la spiritualité va de pair avec le besoin – et surtout l'assouvissement du besoin –matériel ; et symétriquement à cela, le besoin matériel doit être en accord avec la quête du spirituel. Il ne s'agit donc pas d'accroître perpétuellement nos biens ou capitaux comme le veut l'économie conventionnelle, simplement doser et trouver un juste équilibre. Travailler dur pour assurer son bien-être et celui de ses proches est tout aussi spirituel que l'accomplissement de la prière pourvu que l'effort matériel soit guidé par des valeurs morales et éthiques et n'éloigne pas l'individu de ses obligations sociales et spirituelles. En somme, tout effort humain – matériel, social, éducatif, scientifique, etc. – a un caractère spirituel tant qu'il se conforme au système de valeurs de l'Islam.

L'Islam et ses valeurs incitent l'Homme à poursuivre son propre intérêt dans le cadre de la contrainte de l'intérêt social en passant toutes les prétentions aux rares ressources par le filtre des valeurs morales.

L'économie islamique ayant ainsi été définie, comment expliquer cet intérêt soudain pour une économie vieille de plus de quatorze siècles ? En d'autres termes, quels ont été les évènements déclencheurs de la naissance ou la renaissance de l'économie islamique et son expansion récente aux quatre coins du monde ?

C – Les nouveaux comportements favorables à l'économie islamique en Europe

« L'apport de l'économie islamique à l'Occident est possible, souhaitable, nécessaire, pour tempérer la logique implacable des rapports de force et fonder la dimension humaine du développement, c'est-à-dire pour réaliser l'axiologie commune entre l'Islam et l'Occident ».

- Francis G. Lamand -

Si la récente crise des *subprimes* qui a ébranlé les marchés financiers se veut le fer de lance du développement de l'économie islamique ou éthique, la réalité qui se dresse en filigrane recense deux motifs principaux à cela. Le renouveau spirituel et religieux qui a fait écho aux attentats du 11 septembre[31] a généré une demande croissante pour cette économie et ses dérivés, tout ce qui se brode autour de la finance et de l'assurance, le takaful[32] et le re-takaful[33]. Les pays du Golfe n'ont pas été épargnés par cette mouvance, et en ayant adopté l'économie islamique très tôt, ils sont sortis quasi indemnes d'une crise financière et économique dans laquelle ils étaient à peine rentrés. Parallèlement à cet éveil consciencieux et religieux, nous avons assisté, ces dernières années, à une accumulation d'excédents des liquidités, une apparition de poches d'épargne considérables dans certains pays musulmans, à commencer par les pays du Golfe.

« *Grâce à la forte hausse du prix du baril qui a franchi cette année la barre symbolique des 140 dollars, les pays membres du CCG se sont constitués des fonds de réserve qui n'ont cessé de s'accroître. Cet apport a déclenché à l'intérieur de leurs frontières (pour les 35 millions d'habitants) un boom économique sans*

[31] Rapport de conference *Muslims in Europe, post 9/11 – Understanding and responding to the Islamic World* ; Saint Anthony's College and Princeton University – 25/26 April 2003.
[32] Concept islamique d'assurance basé sur les *mu'amalat* (transactions bancaires islamiques) et qui respecte les normes et les règles de la Shari'ah.
[33] Assurance takaful pour les operateurs takaful. L'operateur takaful se protège ainsi contre les pertes extraordinaires en payant au réassureur une prime convenue au préalable à partir du fonds de solidarité.

précédent qui leur a permis d'accumuler à l'extérieur plus de 1000 milliards de dollars d'investissements, notamment en projets immobiliers (...). »[34].

Selon le rapport sur les *Enjeux et opportunités du développement de la finance islamique pour la place de Paris*, cette envolée des prix pétroliers a généré un surplus de liquidités estimés à 1500 milliards de dollars dans les pays du Golfe et l'Asie du Sud-est. Des liquidités qui sont la plupart du temps réinvesties dans des projets immobiliers colossaux à destination de l'Afrique du Nord, majoritairement musulmane.

En somme, la raison principale de cette croissance et intérêt pour une économie islamique provient de plusieurs sources :

- Les communautés musulmanes à l'échelle internationale s'intéressent de plus en plus aux produits financiers islamiques – en adéquation avec leur foi – auxquels ils n'avaient au préalable pas accès ;
- L'augmentation des richesses du pétrole dans les monarchies du Golfe au Moyen-Orient, et leur choix d'opter pour des investissements obéissants aux principes de la Shari'ah, poussent les gouvernements occidentaux et les institutions financières conventionnelles à considérer la finance islamique ;
- En raison de leur compétitivité croissante et l'accent mis sur l'éthique, l'économie islamique attire à la fois les Musulmans et les non-Musulmans ;

Pour rebondir sur ce dernier facteur, et puisque l'économie islamique n'est pas confiné à une population musulmane – ne serait-ce que par le fait qu'elle s'étend aux pays non-Musulmans (à moins de redéfinir la notion de pays musulman) – cela doit-il être nécessairement interprété comme une fin radicale au capitalisme ? Malgré tout l'éloge faite sur cette « super-économie» - sauveuse de l'humanité - et tout l'intérêt qui lui est porté, est-il possible d'envisager le remplacement d'un système économique qui a bercé des sociétés pendant des siècles ? Et, au-delà, une économie religieuse a-t-elle des chances de triompher sur du long terme dans des sociétés fondées sur des principes laïcs ?

[34] Communiqué de presse du Forum Economique France Pays du Golfe, *« vers un partenariat stratégique permanent »* - 30 juin 2008.

3/ L'économie islamique, un substitut au capitalisme ?

«Il n'existe pas de manière spécifiquement islamique de construire un bateau, de défendre un territoire, de guérir une épidémie ou de faire des prévisions météorologiques. »

· - Timur Kuran -

A – De quelle solution pour relancer l'économie ?

« Il faut proclamer qu'il ne peut y avoir de salut
pour nos peuples que si nous tournons radicalement le dos
à tous les modèles que tous les charlatans de même acabit
ont essayé de nous vendre 20 années durant.
Il ne saurait y avoir pour nous de salut en dehors de ce refus là.
Pas de développement en dehors de cette rupture là.
Il faut ranimer la confiance du peuple en lui-même
en lui rappelant qu'il a été grand hier et donc,
peut-être aujourd'hui et demain.
Fonder l'espoir. »

- Thomas Sankara -

L'économie islamique est-elle une aide à la crise financière mondiale ? Le Docteur Umer Chapra, Conseiller à l'Institut Islamique de Recherche et de Formation de la Banque Islamique de Développement, explore cette problématique dans ses premières séries de cours, dédicacées à Ibn Khaldun, à l'Institut des Banques et Assurances Islamiques (IIBI – *Institute of Islamic Banking and Insurance*). A l'heure où le monde entier est pris d'une crise financière sans précédent depuis la Grande Dépression (crise de 1929), il aura fallu 3 000 milliards de dollars de renflouages et liquidités injectés par un certain nombre de pays industrialisés pour abattre quelque peu l'intensité de la crise. Néanmoins, des craintes demeurent, appréhendant le fait que cette crise aurait plongé l'économie mondiale dans une longue période de ralentissement économique. Il y a donc un « appel d'offre » pour une nouvelle architecture qui pourrait aider à minimiser la fréquence et la sévérité d'une crise identique dans le futur.

Cela dit, il n'est pas possible de concevoir une nouvelle architecture sans déterminer au préalable les causes primaires de la crise. Ce qui est le plus communément reconnu comme étant la cause commune à toutes les crises est le prêt excessif et imprudent des banques sur une longue période. C'est ce qu'admet clairement la Banque des Règlements Internationaux (BIS – *Bank for International Settlments*) dans son rapport annuel paru le 30 juin 2008. Cela soulève la question, pour les banques, de comprendre pourquoi elles recourent à des pratiques malsaines qui ne déstabilisent pas seulement le système économique mais ne sont pas non plus

saines dans leur propre intérêt sur du long terme. Somme toute, la fausse sensation d'immunité contre les pertes a introduit une faille dans le système économique.

L'un des objectifs les plus importants en Islam est de réaliser une justice dans les sociétés humaines. D'après le Saint Coran, une société où il n'y a pas de justice va nécessairement mener à un déclin et une destruction[35]. La justice requiert un certain nombre de règles et de valeurs morales que tout le monde doit accepter et respecter fidèlement. Un système économique doit pouvoir promouvoir une certaine justice si, en plus d'être fort et stable, il satisfait au moins deux conditions basées sur des valeurs morales[36] :

- Le financier doit partager le risque pour ne pas rejeter le fardeau des pertes sur l'entrepreneur ;
- Un partage équitable des ressources financières mobilisées par les institutions financières doit être disponible aux pauvres pour contribuer à éliminer la pauvreté, développer l'emploi et les opportunités d'exercer en tant que travailleur indépendant et, ainsi, contribuer à réduire les inégalités de salaires et de richesse.

Pour remplir la première condition de justice, l'Islam requiert que le financier et l'entrepreneur partagent équitablement les profits aussi bien que les pertes. Dans cette perspective, l'un des principes de base en Islam est : pas de risque, pas de gain. Cela devrait aider à introduire une meilleure discipline dans le système économique et financier en motivant les institutions financières à évaluer les risques de façon plus prudente et attentive et surveiller efficacement l'utilisation des fonds par les emprunteurs. Cette double surveillance des risques par le financier et l'entrepreneur devrait contribuer à dynamiser de la discipline dans le système économique et participer durablement à réduire les prêts excessifs.

Une plus grande confiance sur l'équité n'est pas foncièrement synonyme de rupture totale des dettes. Parce que tous les besoins économiques des particuliers, sociétés et gouvernements ne peuvent pas être tous sensibles à l'équité. La dette est,

[35] Saint Coran, Sourate 57 ; Verset 25.
[36] *New Horizon, Global Perspective on Islamic Banking and Insurance* ; N°170 – Janv/Mars 2009.

alors, indispensable mais ne doit pas être promue pour de la consommation non essentielle, sans intérêt et/ou inutile ou une spéculation non productive. Dans ce dessein, le système économique islamique ne permet pas l'endettement au travers de prêts et d'emprunts. Il exige plutôt la création de dettes par la vente ou la location d'actifs réels au moyen de modes de financement destinés à la vente ou la location (*murabaha*, *ijara*, ou *istisnaa* – détaillés plus bas). L'objectif est donc de permettre à un particulier ou une compagnie d'acheter dans l'immédiat les biens et services dont il/elle a besoin en conformité avec sa possibilité de faire le paiement ultérieurement.

En somme, le système économique et financier islamique est capable de minimiser la sévérité et la fréquence de crises financière en se débarrassant des faiblesses majeures du système conventionnel libéral. Introduisant une meilleure discipline, l'économie islamique peut réduire le problème des emprunteurs des *subprimes* en leur proposant un crédit abordable. Cela permettrait d'économiser les milliards qui ont été dépensés après la crise pour dépanner les riches banquiers ; banquiers qui, cependant, n'aident pas les pauvres puisque leur maison aura déjà été sujette à saisie et enchère, et cédée à un prix bradé.

Le problème de l'économie islamique est qu'elle est encore à « ses débuts » et ne partage qu'une très petite proportion de l'économie internationale. En outre, cela ne reflète pas véritablement l'esprit des enseignements islamiques. L'emploi d'équité est très mince alors que les modes d'endettement sont prépondérants. Par ailleurs, même dans le cas de modes d'endettement, toutes les conditions établies par la Shari'ah ne sont pas fidèlement observées par l'emploi de stratagèmes légaux (*hiyal*)[37]. Ceci est partiellement dû au manque de compréhension correcte des objectifs ultimes de l'économie islamique, l'indisponibilité de personnels qualifiés et l'absence d'un certain nombre d'institutions qui ont besoin de minimiser les risques associés à l'anonymat, au risque moral, conflit d'intérêt et l'accord tardif d'obligations financières. Le système n'est donc pas complètement prêt aujourd'hui à jouer un rôle significatif pour assurer la santé et la stabilité de l'économie mondiale. Il est, néanmoins, attendu que le système prenne de l'élan au fur et à mesure du temps et complète les efforts qui sont actuellement fournis

[37] *New Horizon, Global Perspective on Islamic Banking and Insurance* ; N°170 – Janv/Mars 2009.

internationalement pour promouvoir la santé et la stabilité du système économique mondial. Par ailleurs, en réponse à une crise économique mondiale et mondialisée, et quand on sait l'unicité des modèles économiques et presque culturels d'une société à une autre, faut-il - et est-il possible de - réinventer, repenser, remplacer, recréer une économie de marché ?

B – L'ancrage géoculturel : réinventer l'économie ?

« Tandis que le sage était en train de chercher
le pont, le fou traversa la rivière. »

- Proverbe iranien -

L'architecture du système économique conventionnel actuel existe depuis déjà bien trop longtemps pour envisager de le renverser d'un simple coup de baguette magique tout en clamant l'éthique d'un nouveau système. Au-delà du débat sur l'éthique islamique et l'économie de marché, la question qui se pose soulève le problème de l'ancrage géoculturel d'une mentalité et d'un esprit en corrélation avec le capitalisme.

L'économie capitaliste est communément assimilée aux sociétés contemporaines occidentales, qualifiées d'individualistes. À l'inverse, en Asie par exemple, les valeurs maîtresses des sociétés sont basées sur la notion de groupe, sur le collectivisme ; valeurs héritées du confucianisme. Cela n'a pas nécessairement empêché le capitalisme de se développer en Chine ou au Japon. Cela dit, il ne s'y est pas développé de la même façon. Les politiques mères qui ne sont que le progrès de l'individualisme des sociétés occidentales se sont d'autant plus déployées avec la Constitution anglaise, celle des Etats-Unis ou encore la Déclaration Française des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'élément commun à toutes ces formes politiques, qui mesure leur valeur comparative, n'est autre que précisément la part qu'elles font à la liberté de chacun. Quant à cette liberté, est-elle, en dernière analyse, autre chose que l'autonomie du citoyen dans la cité ? Il pourrait sembler inopportun de penser que les sociétés humaines aient fait fausse route en se développant dans ce sens. L'admettre équivaudrait à changer radicalement notre idée de la civilisation ; renoncer, par exemple, à la conception morale qui semble rallier le mieux tous les esprits éclairés de notre temps, la morale du respect des personnes et de l'autonomie

des volontés. Aujourd'hui, en Occident, nous avons donc des sociétés qui se sont bâties sur une conception sociale et morale qui tend à privilégier les droits de l'individu par rapport au groupe. Ce qui confère à l'individu le droit de se préoccuper de lui-même avant de penser à l'intérêt commun. Cet individualisme occidental est ancré depuis la conception des sociétés, si bien que l'arrivée du capitalisme il y a plus d'un siècle s'est faite naturellement, comme une suite logique d'évènements : un système économique qui va de pair avec les valeurs sociétales déjà sur place.

Mais cet individualisme s'oppose clairement aux valeurs morales, humanistes et collectivistes que prêche l'économie islamique. Il pourrait donc sembler paradoxal de parler d'économie islamique dans des sociétés individualistes. Il n'est par conséquent pas envisageable de bouleverser toute une philosophie par un « coup d'État » soudain, et qui ne correspondrait pas aux attentes ou aux perspectives de chacun. En ce sens, faire l'apologie de ce « nouveau » système économique tout en faisant parallèlement le procès du système conventionnel, parce que responsable de la crise et dépourvu de toute éthique, n'est pas fondé et n'est pas sans risque puisque ces réactions solidaires ne sont que le reflet d'un état d'alerte. Autrement dit, sans crise économique, il est difficile de penser qu'on aurait parlé économie islamique avec la même ampleur. Par conséquent, réagir sur le vif présente le risque que, sur du plus ou moins long terme, l'incompatibilité entre l'individualisme qui régit l'Occident et l'éthique islamique collectiviste prenne des proportions dramatiques. Il est donc fondamental de comprendre que l'économie islamique ne doit pas avoir pour ambition de transformer en profondeur la dynamique du système économique conventionnel.

Puisque l'architecture actuelle du système économique conventionnel est trop ancienne pour être révolutionnée catégoriquement, il serait peut-être excessif de penser que la communauté internationale entreprenne une réforme structurelle radicale telle que l'envisage le modèle économique islamique. Ne serait-il pas, alors, plus judicieux de penser à marier les deux systèmes économiques, capitaliste et islamique, et miser sur le fruit de leur union ?

« Le capitalisme que nous connaissons n'est
qu'à moitié développé. Il faut créer un système parallèle
tourné vers la maximisation du bien-être social. »

- Yunus Mohamed -

2ème partie

La finance islamique à l'épreuve de la France

1/ L'approche thématique : la genèse de la finance islamique

« *Moins affectée par la crise, la finance islamique constitue une source de financement importante dans un environnement où les liquidités se sont raréfiées. (...) Les actifs islamiques sous gestion dans le monde avoisinent aujourd'hui les 700 milliards de dollars.* »

- Annick Colybes -

A – La finance à l'islamique : un vade mecum *éthique et religieux*

« Dans le désert, on peut toujours
tomber sur une oasis. »

- Fatou Diome -

La base fondamentale de la finance islamique dénonce l'usure, appelée *ribâ*, le prêt à intérêt. Mais la finance islamique ne se confine pas à cette seule définition. Au-delà de cette conception limitée, le principe fondamental est plus exactement que l'argent, la monnaie n'a pas une valeur intrinsèque mais plutôt une mesure de valeur. Et puisque l'argent n'a pas de valeur en soi, il ne devrait pas y avoir de frais à son utilisation. Par conséquent, la finance islamique se qualifie comme étant basée sur les actifs (*asset-based*) par opposition à la finance conventionnelle qui elle se base sur les devises (*currency-based*) où un investissement se structure en échange ou privatisation de l'actif et l'argent est le simple mécanisme de paiement pour rendre la transaction effective. Le cadre basique d'un système financier islamique se fonde sur les éléments de la Shari'ah – la loi islamique – qui prend sa source dans le Coran (Livre Saint des Musulmans et les pratiques préconisées) et la Sunna (la tradition prophétique, mode de vie prescrit comme normatif en Islam).

Si la Finance Islamique s'abreuve dans la Shari'ah, c'est que les concepts de la finance islamique existent depuis les origines de l'Islam. Les pratiques de ce que l'on voit se répandre aujourd'hui ont été utilisées depuis l'avènement de l'Islam ; depuis les quelques 1500 dernières années, d'un bout à l'autre du monde musulman et au-delà. Pour parer à l'évolution dans le temps et l'espace, le Conseil Européen des Fatwas et de la Recherche, fondation musulmane privée qui siège à Dublin, étudie et émet des fatwas – avis juridiques – collectives répondant aux Musulmans d'Europe et résolvent leurs problèmes. Dirigé par le consultant religieux Youssef al-Qaradoui, le Conseil considère que *« la Shari'ah doit être la norme absolue pour tous les Musulmans »*. Dans cet esprit, le Conseil s'est donné pour but d'unifier la jurisprudence islamique et d'édicter collectivement pour les Musulmans européens des fatwas qui, selon ses membres, respectent intégralement la Shari'ah tout en tenant compte de l'environnement local et du statut de minorité religieuse de leurs

destinataires. Il se veut aussi un organe de recherche explorant par quelles voies l'application de la Shari'ah inaltérée aux musulmans d'Europe est possible.

Dans cette perspective, le Conseil s'est intéressé de plus près à la question de la finance. Sans doute est-ce le domaine dans lequel les Musulmans attendent le plus de contribution de la part du Conseil tant les questions financières sont difficiles en Occident. Gérer son argent, son salaire, son capital et/ou ses investissements dans le monde de l'activité économique ou financière à la lumière des prescriptions islamiques est une épreuve de tous les instants. Il reste que nous sommes encore au stade de commencement d'une élaboration juridique très en marge sur le plan économique. Il serait d'ailleurs bon que les entrepreneurs, les commerçants et les économistes plus largement élaborent une série d'interrogations fondamentales qui pourront orienter la réflexion des savants dans des domaines plus sensibles[38]. Beaucoup d'entrepreneurs sont aujourd'hui en panné quant à leur initiative par manque de capital : les institutions islamiques ne sont pas toujours ni présentes ni fiables. Existe-t-il une alternative ? Comment s'inscrire dans le système économique mondial, en respectant les principes islamiques sans se marginaliser au point de stériliser toute activité économique pour les Musulmans ? Les ajustements pratiques, et presque structurels, seront-ils suffisants ?

La finance islamique moderne est réellement née dans les années 1960, ne cessant d'aller crescendo depuis le *boom* du pétrodollar dans les années 1970 ; puis en 1975, la Banque Islamique de Développement naît dans le but de promouvoir des pratiques financières en accord avec l'Islam. Alors que beaucoup de banques basées au Moyen-Orient suivent étroitement ces principes, cela n'a pas empêché que des banques conventionnelles - suivant le modèle « occidental » - naissent et se développent en terre islamique, ainsi qu'un certain nombre de banques proposant les deux pratiques pour pourvoir aux deux marchés. De la même façon, nombre d'importantes banques internationales (parmi lesquelles on retrouve la HSBC, UBS et Citigroup) ont ouvert des fenêtres islamiques autant au Moyen-Orient qu'en Occident.

[38] Conseil Européen des Fatwas et de la Recherche*, Recueil de fatwas n°1.*

Expliquant cet intérêt grandissant pour la finance islamique, le FMI – Fond Monétaire International – estime qu'en 2007, 300 institutions financières islamiques sont recensées dans 75 pays. De plus, avec le secteur industriel maintenant le taux de croissance à 15% depuis les 10 dernières années, il est prévu que cette croissance se stabilise ou – au mieux – accélère sur les prochaines années, en fonction des différentes pratiques régulatrices.

Il pourrait sembler évident que des Musulmans utiliseraient la finance islamique mais en étant plus réaliste, les Musulmans ne pensent que depuis récemment à utiliser cette opportunité encore naissante. Alors que tous les Musulmans ne penseraient pas nécessairement à changer, la popularité de la finance islamique demeure croissante. Le plus surprenant reste le nombre de non-Musulmans qui embrassent la finance islamique. Au Royaume-Uni, *Salaam Insurance*, le premier cabinet de *Takaful* (assurance islamique), a une part significative de clients qui ne sont pas Musulmans. Cela pourrait être largement attribué au seul fait qu'ils proposent une large gamme de tarifs, mais il est jugé opportun de rappeler que la nature éthique de la finance islamique en soi a également une grosse influence sur les motifs qui poussent les non-Musulmans à se tourner vers cette alternative. Si des produits sont développés utilisant les principes islamiques tout en étant en harmonie avec une approche occidentale, la finance islamique pourrait alors devenir un marché davantage significatif sur les prochaines années.

Après les conséquences de l'excès et de l'avidité des banques dans leur course au resserrement de crédit, les particuliers, les gouvernements et les institutions financières sont tous à la recherche d'un meilleur moyen de gérer leur argent et d'un moyen plus équitable de redistribuer les richesses. La finance islamique serait ce moyen à la condition *sine qua none* qu'elle demeure fidèle à ses principes. Il est fondamental de bien comprendre que la finance islamique n'apporte pas la solution à un problème mais une alternative.

Cela dit, et aux vues de cet intérêt quasi soudain et exponentiel pour la finance islamique, ne faut-il pas craindre qu'un phénomène de mode et/ou de marketing émerge ? Que des produits islamiques « Canada Dry » naissent – s'ils n'existent pas déjà –, c'est-à-dire qui en ont la forme, mais ni la substance, ni l'esprit éthique ? Quels sont les concepts fondamentaux de la finance islamique ? Sur quoi repose-t-elle ?

B – La version financière des 5 piliers de l'Islam

*« L'Islam est bas*ée *sur cinq principes »*

- Prophète Mohammed ﷺ -

La finance islamique définit un système qui prescrit « *des moyens spécifiques de comportements sociaux et économiques pour tout individu, qui ont trait notamment au droit de la propriété, aux mécanismes des incitations et allocations de ressources, de prises de décision*[39] ». Celle-ci repose sur cinq piliers :

1/ Interdiction de l'intérêt, « riba »

Parfois assimilé à l'usure, la signification du terme « ribâ » est en réalité plus large. Étymologiquement, *ar-ribâ* signifie l'addition. Au niveau canonique, selon la Shari'ah, cela signifie le supplément de la créance, ce qui est connu dans le monde financier comme la « capitalisation ». Son sens littéral renvoie donc aux notions d'excès ou d'accroissement injustifié, et son interdiction entend distinguer les échanges licites des échanges illicites où l'une des parties du contrat est lésée au bénéfice des autres. En d'autres termes, la « *ribâ* » condamne toutes les formes de clauses léonines et d'asymétries contractuelles, y compris l'enrichissement du seul fait de l'écoulement du temps, considéré comme n'ayant pas été le fruit d'un effort ou d'un travail.

En effet, la monnaie ne peut avoir pour fonction d'enrichir ceux qui détiennent de l'argent. Ainsi, son rôle de réserve des valeurs n'est pas admis dans l'éthique musulmane, ni même dans l'économie éthique de façon plus générale (le judaïsme prohibe l'usure), car il est considéré comme non naturel et conduit l'Homme à amasser de l'argent, à thésauriser. L'accumulation de la monnaie et le prêt à intérêt détourneraient la monnaie de ses vocations naturelles, leur présence dans une société islamique est par conséquent interdite.

[39] Mavor Michel Agbodan, *Les facteurs de performance de l'entreprise* – Chapitre 10 : Le principe du partage des pertes et profits et la fonction transactionnelle de la monnaie (tontine et modèle financier islamique).

Rappelons que les fonctions naturelles de la monnaie sont de deux ordres : en premier lieu, la monnaie à une fonction d'étalon de valeur et sert à mesurer la valeur des biens et des services. Aussi, la monnaie à une fonction d'instrument d'échange, puisqu'elle sert à acquérir des biens et des services.

2/ Interdiction du hasard, incertitude, spéculation – « gharar »

Le terme arabe peut être traduit par les équivalents français aléa, incertitude ou hasard. À la différence d'*ar-ribâ*, le gharar n'est pas précisément défini. Alors que la prohibition d'*ar-ribâ* est absolue, il existe des degrés de *gharar* ou d'incertitude qui sont acceptés dans le cadre islamique : seul l'excès est condamnable. En ce sens, les savants ont défini les frontières de l'excès d'incertitude selon deux critères :

- Le *gharar* implique l'incertitude.
- Il implique la malhonnêteté.

Dans cette perspective, le Coran interdit fermement les transactions commerciales qui causent une injustice de quelque sorte à l'une des parties. La spéculation, les transactions faisant intervenir quelconque risque et tout pari sur l'avenir sont interdits au même titre puisque ces activités impliquent d'anticiper les réactions et activités d'autrui par une mise en miroir (*speculus*) qui ne garantie aucune certitude parce que dépendantes de données méconnues. Malgré tous les facteurs et formules mathématiques pris en compte pour réduire au maximum les doutes, rien ne peut être à l'abri d'un imprévu qui viendrait bousculer le cours des choses. C'est le principe des probabilités appliqué au monde réel et la métaphore avec une partie de poker est aisée : mon jeu fait beaucoup mais ne fait pas tout car le jeu de l'adversaire reste méconnu.

3/ Interdiction des secteurs illicites, « haram »

La religion musulmane, dans un souci d'éthique et de bien-être de l'Homme, prohibe un certain nombre de choses à ses fidèles. Dans cette perspective, les jeux de hasard et les paris sont interdits ; interdiction à laquelle fait écho le principe de

gharar repris en finance islamique. La pornographie, décadence absolue de la nature humaine, est elle aussi prohibée en Islam, ainsi que la consommation de produits culinaires contraires au rite islamique (porc, viande non halal), d'alcool et de tabac.

Ces interdictions sont reprises en finance pour les mêmes motifs : ne pas investir dans une valeur blâmable et nuisible à la nature humaine.

4/ Partage des pertes et des profits

Les banques islamiques ne sont pas de simples fournisseurs de fonds. Sans s'intéresser uniquement aux garanties déposées par l'emprunteur, elles constituent un véritable partenaire pour l'entrepreneur selon les principes humanistes de la Shari'ah. Dans le respect de ce fondement, on retrouve au cœur de la finance islamique, le principe du partage des pertes et des profits. La finance islamique ne rompt pas le lien entre le prêt ou la rémunération, et le risque. Le prêt ou la rémunération n'est légitime que s'il y a un risque associé. En somme, l'investisseur se comporte comme un entrepreneur et partage les risques et les rendements.

*5/ L'*asset-backing *(principe d'existence d'un actif sous-jacent)*

Selon ce cinquième principe, fondateur de la finance à l'islamique, chaque transaction financière doit être sous-tendue par un actif réel et tangible identifiable. Rappelons à cet égard qu'une des fonctions de la monnaie est qu'elle constitue une réserve de valeur, c'est-à-dire la capacité que possède un instrument financier (actif financier ou produit dérivé financier) ou réel de transférer du pouvoir d'achat dans le temps. Ainsi, un bien immobilier constitue une réserve de valeur puisqu'il peut être acheté aujourd'hui et revendu dans le futur en procurant un pouvoir d'achat à son détenteur. On appelle cela un actif réel par opposition à la notion d'actifs financiers ou de titres, dont les actions et les obligations font partie.

C – Les instruments financiers islamiques

« 3 CA/09 n° 22 du 25 février 2009 : Impôt sur le revenu (IR). Impôt sur les sociétés (IS). Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Droits d'enregistrement. Taxe professionnelle (TP). Régime applicable aux opérations de Murabaha et aux sukuk. »

- Minefi -

La finance islamique propose des produits et des services en accord avec les principes de la Shari'ah énoncés plus haut. Un instrument financier est un terme générique désignant un accord entre une banque et son client. Sous cet accord, la banque fournit au client un service financier, comme par exemple, accepter les versements du client, lui prêter de l'argent ou encore investir avec son argent. Au regard de la finance islamique, faire de l'argent avec de l'argent est illicite puisque l'argent est un moyen d'échanger et n'a aucune valeur intrinsèque. L'industrie financière islamique utilise donc une variété d'instruments financiers pour répliquer les effets de la finance conventionnelle[40]. Ainsi, la finance islamique a un large éventail d'instruments financiers, qui permettent différentes choses à différentes circonstances. Parmi les instruments financiers islamiques, les principaux sont la *mudaraba*, la *musharaka*, la *murabaha*, le *tawarruq*, l'*ijara* et l'*istinaa*. Il s'agit de modes de financement élaborés afin qu'ils puissent être en harmonie avec les fondements de l'économie et de la finance islamiques et répondent par la même occasion aux besoins des Musulmans qui ne souhaitent pas vivre en contradiction avec leur foi.

- <u>*Mudaraba*</u> : contrat par lequel la banque (*rab al maal*) procède à un apport en capital nécessaire au projet à l'entrepreneur (le *mudarib*[41]) qui lui va apporter son capital travail. En cas de perte la banque subi une perte financière et l'entrepreneur subi une perte de son coût d'opportunité (temps et travail). Le *rab al maal* et le *mudarib* se partage les profits selon un ration prédéterminé par consentement mutuel. En cas de perte, cette dernière est à l'unique

[40] Quant à savoir si c'est une bonne chose, il s'agit là d'un autre débat.
[41] Partenaire gestionnaire ou entrepreneur dans le contrat *Mudaraba*.

charge de l'apporteur en capital, sauf si la perte émane de la négligence du *mudarib*[42].

- *Musharaka* : contrat par lequel une banque islamique procède à un apport de fonds, lesquels sont mis en commun avec les apports monétaires d'une ou plusieurs entreprises, pour le financement en fonds propres d'un projet ou d'une autre société. Tous les pourvoyeurs de fonds (propres) sont également éligibles à la gestion de l'activité financée, mais n'y sont pas nécessairement tenus. Les profits (positifs) sont distribués aux différents apporteurs de capitaux selon des modalités prédéterminées par consentement mutuel, mais les éventuelles pertes sont à la charge de chaque co-actionnaire en proportion de sa contribution respective. Il n'est pas permis, même contractuellement, d'allouer les pertes autrement[43].

- *Murabaha* : contrat de vente d'un bien, comprenant une marge clairement et explicitement déterminée au-delà du coût d'acquisition de ce bien par l'intermédiaire. Il existe deux catégories de ventes sous forme de *murabaha* : dans la première, la banque islamique achète des biens, et les met à la disposition de ses clients acheteurs, sans pour autant avoir reçu, au préalable, la promesse des clients qu'ils achèteraient effectivement ces biens ; dans ce cas, on parle de *murahaba spot* ou *normale*. La seconde catégorie implique la promesse du client d'acheter effectivement le bien auprès de la banque vendeuse ; dans ce cas, on parle de *murahaba assortie d'un ordre d'achat*. Dans le second cas, le prix de revente est prédéterminé, tout comme la marge qui y est incluse. Le plus souvent, cela implique que la banque islamique accorde à son client une facilité de crédit *murabaha* dont le remboursement (différé) s'effectue par paliers périodiques, quoique cela ne soit pas une condition nécessaire du contrat de *murabaha*[44].

- *Tawarruq* : méthode où une institution financière (directement ou indirectement) achète un avoir et le vend immédiatement à son client avec un

[42] *La finance islamique à la française - un moteur pour l'économie, une alternative éthique* – sous la direction de Jean-Paul Laramée.
[43] Ibid.
[44] Ibid.

paiement différé dans le temps. Le client vend alors cet avoir à un tiers contre un paiement immédiat. Le résultat est que le client reçoit le montant en cash et doit rembourser à la date différée, avec une marge pour la banque. Généralement ce type de "prêts" est basé sur des marchandises ou matières premières facilement négociables comme le platine ou le cuivre (à noter que l'or et l'argent ne sont pas autorisés car considérés comme des monnaies par les autorités religieuses)[45].

- *Ijara* : crédit-bail, leasing, location ou transfert de droit d'usage d'un bien ou d'un service, pour une durée déterminée, et pour un usage précis et licite. C'est aussi un mécanisme par lequel une banque islamique met en location ou crédit-bail un équipement, un immeuble ou tout autre bien à son client, en contrepartie d'un loyer périodique prédéterminé contractuellement[46].

- *Istisnaa* : contrat de vente de biens spécifiques à construire ou fabriquer, comprenant l'obligation, pour le manufacturier ou le constructeur, de les livrer à la date d'achèvement. Une condition des contrats d'*istisnaa* est que le vendeur fournisse les matières premières ou prenne à sa charge les coûts de fabrication des biens à livrer[47].

[45] PLC, Practical Law Company
[46] *La finance islamique à la française - un moteur pour l'économie, une alternative éthique* – sous la direction de Jean-Paul Laramée.
[47] Ibid.

2/ L'émergence de la finance islamique en France

« La finance islamique présente bien des avantages
en ce qu'elle condamne la spéculation
et en ce qu'elle condamne le hasard. »

- Christine Lagarde -

A – Le développement de la finance islamique dans la sphère anglo-saxonne

« Nous voulons faire de l'Angleterre la porte d'entrée de la finance et du commerce islamiques »

- Gordon Brown -

L'*Islamic banking* n'est pas tout neuf. Dans un pays comme l'Angleterre, des fenêtres islamiques ont vu le jour très tôt dans les banques locales, telles que la HSBC, la Lloyds TSB ou encore la Barclays. En 2004, la première Islamic Bank of Britain voit le jour à Londres, à Edgware Road. Il s'agit de la première banque anglaise et européenne à ne proposer uniquement des produits financiers islamiques. Pourtant, si en Angleterre l'arrivée de la finance islamique n'est pas une réponse précipitée à un état de crise, elle reste une réaction bienséante pour les 2,5 millions d'Anglais musulmans. À cet égard, il semble judicieux de rappeler le fort caractère multiculturel qui règne au Royaume-Uni depuis les années Thatcher, et l'acceptation d'un phénomène comme le communautarisme.

Islamologue à l'université de Birmingham, Royaume-Uni, Jorgen Nielsen revient sur la place de l'Islam et des minorités religieuses et ethniques en sol anglais[48]. D'après son étude, en Angleterre, l'image des minorités ethniques est très plurielle, peut-être la plus plurielle dans toute l'Europe. Il y a des communautés très diverses, musulmanes, sikhs, bouddhistes, hindoues, juives… et des minorités ethniques qui sont d'origine chrétienne, comme les Jamaïcains. De ce fait, il est très difficile de mettre un trait d'égalité entre « races » et religions ou entre minorités ethniques et religions. Dans les communautés musulmanes, il y a également un grand pluralisme ethnique. L'image publique de l'islam en Grande-Bretagne, c'est une image d'Asie du Sud : Indiens, Pakistanais, Bangladeshis… On estime que 60% de la population musulmane est originaire de cette zone, alors que 40 % restants sont, chypriotes, turcs, malaisiens, est ou ouest africains, etc. Ce pourcentage dépend aussi des régions et les différentes ethnies se répartissent de manière différente selon que l'on est à Londres, dans des grandes villes comme Birmingham, Manchester ou

[48] Jorgen Nielsen, *Muslims in western Europe.*

Glasgow ou enfin dans des petites villes comme Bradford, Blàckbùrn, Oldham, Bristol…

Nielsen pousse son analyse plus loin en expliquant les raisons de cette « intégration » communautaire en Angleterre. Selon lui, pour le comprendre, il faut revenir sur l'histoire institutionnelle de la Grande-Bretagne, les rapports entre religion et espace public. Au moment où en Europe, dans le traité de Westphalie (1648) a été institué le principe d'un Etat avec une seule religion, l'Angleterre s'engageait dans une autre direction. L'expérience de la Grande-Bretagne, c'est celle d'un nationalisme pluriel anglais, gallois, écossais, irlandais… c'est l'expérience d'un multiculturalisme religieux. Après la Réforme en Angleterre, avec des grandes crises et des tensions, une vie publique plurielle a été développée dans le domaine religieux. Si on compare les problèmes actuels – imaginaires ou autres – des rapports avec l'islam, et ceux des rapports depuis deux siècles avec les catholiques, on se rend compte que les seconds sont bien plus importants. L'église catholique – avec les Irlandais – était considérée comme une cinquième colonne. C'est seulement ces cinquante dernières années que l'on a accepté les catholiques comme intégrés dans la vie sociale, culturelle et publique, surtout de l'Angleterre.

Cette expérience de pluralisme religieux et national aide à l'heure actuelle : il s'agit seulement d'insérer une quinzième, seizième ou dix-septième communauté dans une société qui a toujours été plurielle. Si on se place dans une perspective historique, les défis de l'insertion de l'islam en Grande-Bretagne, sont moins importants. Et, c'est dans la continuité de cette insertion religieuse que sont nées les banques islamiques, répondant aux attentes d'une communauté intégrée et imprégnée aux politiques pluriconfessionnelles du Royaume-Uni.

Le pluri, inter ou multiculturalisme est sujet à plusieurs définitions. Grossièrement, il s'agit de mettre une étiquette sur la coexistence de plusieurs cultures, qu'elles soient ethniques ou religieuses. En faire une politique volontariste fut le choix des pays anglo-saxons et est en premier lieu assimilée au Canada. Le multiculturalisme canadien est quelque chose de fermement et profondément ancré de façon politique puisqu'il vise la non-discrimination assurant un statut social égal aux membres de cultures différentes, la reconnaissance identitaire favorisant

l'expression des particularités des diverses cultures, et enfin le communautarisme, permettant l'existence de statuts légaux et administratifs, spécifiques aux membres de telle ou telle communauté. Un tel cadre politique basé sur des valeurs bienveillantes donne « quartier libre » à chaque communauté, chaque groupement culturel ou chaque minorité ethnique d'être reconnu en tant que tel et de bénéficier d'avantages allant dans ce sens : droit à la création de lieux cultuels et/ou culturels, droit au regroupement et à l'association, entre autres choses. Citons à cet égard les articles 2 et 15 de la Charte Canadienne des droits et libertés de 1982 relatant respectivement les libertés fondamentales et les droits à l'égalité :

2- Chacun a les libertés fondamentales suivantes :
a) liberté de conscience et de religion;
b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression,
y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
c) liberté de réunion pacifique;
d) liberté d'association.

15- (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

En 1982, la notion du multiculturalisme a donc été enchâssée dans la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 27 de la Charte énonce d'ailleurs ce qui suit: «*Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des*

Canadiens ». C'est donc dans ce contexte que s'intègre la finance islamique en terre canadienne, en 2007, répondant à la fois à la demande musulmane qui compte près de 800 000 fidèles et aux exigences de la Charte canadienne des droits et libertés.

Si dans ces pays anglo-saxons, l'insertion de la finance islamique ne s'est pas faite sans contexte ni histoire, en nous recentrant sur notre choix d'étude, la France, on se rend rapidement compte que les contextes s'apparentent. En France, la Constitution de 1958 - texte fondateur de la V^{e} République - fait plus ou moins écho à ces principes canadiens mentionnés ci-dessus, puisqu'elle mentionne dès son préambule, dans l'article 1er que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée* ».

B – L'accueil de la finance islamique en France : un réflexe capitaliste ?

« *La religion la plus con, c'est quand même l'islam.*
Quand on lit le Coran, on est effondré
... effondré ! »

- Michel Houellbecq -

Les contextes dans lesquels la finance islamique s'est installée en pays anglo-saxons diffèrent du contexte actuel. Si en Angleterre ou au Canada, elle semble être la solution apportée aux communautés musulmanes qui souhaitent vivre leurs finances en accord avec leurs croyances religieuses, en France, la finance islamique semble s'imposer comme la solution à un problème économique. En d'autres termes, et malgré le fait que la France compte la plus importante communauté musulmane d'Europe, importer la finance islamique dans l'hexagone n'est pas la réponse apportée à une problématique religieuse mais constitue un intérêt pour la France qui est économiquement en état d'alerte rouge. On pourrait aussi être amené – aux vues

de l'actualité des débats – à pousser la réflexion plus loin et se demander si les Musulmans de France sont quand même ciblés.

Il aurait pu être d'usage de penser qu'en accueillant la finance islamique dans l'hexagone, la France fait simplement « d'une pierre deux coups », dans le sens où si elle n'a pas pensé à l'intérêt de sa communauté musulmane en premier lieu, penser à son propre intérêt avant tout ne l'aurait pas empêché.

Mais si *« le territoire français est évidemment prêt à (...) accueillir (la finance islamique) »*[49], cet accueil soulève indéniablement la question de la place de l'Islam dans l'hexagone. Deuxième religion de France, l'Islam reste la religion la plus pointée du doigt. Depuis le 11 septembre 2001, l'Europe doit faire face à une « menace internationalisée »[50] provoquée par l'extrémisme musulman, ou l'islamisme. C'est dans ce contexte que doit être compris la nouvelle campagne européenne vers l'assimilation[51]. L'assimilation ou l'assimilationnisme se définit comme une philosophie politico-culturelle qui vise lesdites minorités ethniques à s'assimiler à la culture locale. L'assimilation tend à s'imposer via l'adoption d'un certain nombre de mesures, dont la reformulation de lois citoyennes en adéquation avec les questions de sécurité ou encore des codes de conduites dans certains pays d'Europe, comme la France, pour les Musulmanes qui se voient être interdites de porter le voile à l'école ou dans les institutions étatiques[52]. Il est bien sûr important de comprendre comment une politique assimilationniste visant les minorités ethniques - ou considérées comme telles - serait une annexe aux lois anti-terrorisme. Ainsi, il est opportun de recadrer la rhétorique politique sur la sécurité déployée par les dirigeants européens au lendemain du 11 septembre 2001 ; rhétorique qui justifiait les invasions ultérieures en Afghanistan et en Irak.

---

[49] Propos de Christine Lagarde, Ministre française des finances et de l'économie, rapportés dans *Christine Lagarde engage l'industrie de la finance islamique à considérer la place de Paris comme une terre d'accueil,* 2ème Forum Français de la Finance Islamique, organisé par Secure Finance et la Chambre de Commerce Franco-Arabe, à Paris le 26 novembre 2008.
[50] Discours du 1er ministre de l'époque Toni Blair, du 5 mars 2004, justifiant les actions militaires en Irak et alarmant de la menace continue du terrorisme mondialisé, Guardian, 5 mars 2004.
[51] Liz Fekete, *A suitable enemy – Racism, Migration and Islamophobia in Europe.*
[52] LOI n° 2004-228 du 15 mars 2004.

Le divorce entre les « limites de la diversité culturelle » et la guerre contre le terrorisme est impossible[53]. En Europe, l'Islam se particularise par le fait qu'il s'est implanté via une émigration massive de travail venue surtout de pays musulmans et effectuée en une seule génération[54]. A cela, il faut ajouter une vague de réfugiés politiques. Il y a donc une dimension sociale et générationnelle qui est par exemple très différente du cas américain[55]. Dès la deuxième génération, en Europe, la crise est apparue : chômage, effondrement de la classe ouvrière traditionnelle, affaiblissement des moyens traditionnels d'intégration (école, armée de conscription etc.) et aussi parfois effet pervers du *welfare state*. L'Europe a géré cette immigration selon deux paradigmes totalement opposés :

- le multiculturalisme en Europe du nord.
- l'assimilationnisme en France[56].

Et l'assimilationnisme suppose que *« l'intégration entraîne par définition la sécularisation des croyances et des comportements, puisque les cultures d'origine disparaissent »*[57]. En France, les élections de 2002 et 2007 se sont jouées sur l'opposition entre une France fermée et assimilationniste (60%) et une France universaliste et multiculturelle (40%)[58]. Dans cette perspective, en 2007, la « crispation hexagonale » ou la *crispation identitaire française*[59] repose sur 8 arguments parmi lesquels :

- il y a trop d'immigrés (70%) ;
- la construction de mosquées met en péril la République (60%) ;
- les problèmes d'intégration des immigrés est de leur responsabilité (57%) ;
- on ne se sent plus chez soi (50%) ;
- la laïcité est mise en péril : 80% des Français plaident pour l'interdiction du voile et ce, au nom de leur attachement à l'école publique est laïque. Néanmoins, il

[53] Liz Fekete, *A suitable enemy – Racism, Migration and Islamophobia in Europe*.
[54] Tribune d'Olivier ROY, publiée dans Dagbladet et disponible sur www.ambafrance-no.org, 7 septembre 2006.
[55] Aux Etats Unis, l'immigration est un processus continu, effectué par des gens de milieux sociaux, ethniques et religieux très variés et qui ont tous un projet d'établissement en Amérique, que n'avait pas la première génération d'immigrés musulmans en Europe.
[56] Tribune de M. Olivier ROY, publiée dans Dagbladet et disponible sur www.ambafrance-no.org, 7 septembre 2006.
[57] Ibid.
[58] Jacques Tiberian, *Quelles réponse de gauche à l'assimilationnisme français ?* – 24 juillet 2008 – www.betapolitique.fr
[59] Vincent Tiberj, *La crispation identitaire française*

est certain que la laïcité *« cache d'autres raisons moins avouables : la laïcité est en fait devenue une épice dans un mélange dominé par le rejet de l'autre et le repli sur soi. Les grands principes républicains deviennent des facilitateurs de crispation. »*[60].

La loi du 15 mars 2004 *« encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. »*[61] s'insère dans un contexte français marqué par la forte médiatisation d'un Islam fondamentaliste et oppresseur[62]. En 2006, une nouvelle proposition de loi voit le jour, visant « *à lutter contre les atteintes à la dignité de la femme résultant de certaines pratiques religieuses* »[63]. Encore en 2009, une nouvelle polémique voit le jour dans l'hexagone : la burqa. A cette égard, l'ancienne présidente de *Ni putes, ni soumises*, Fadela Amara confie qu'il est essentiel que *« le débat actuel aboutisse à une loi »*[64]. Certains voient dans ces lois et incessantes polémiques une façon de matérialiser la dénonciation du caractère quelque peu islamophobe[65] d'une République française qui se veut « *respectueuse de toutes les croyances* » [66]. La loi du 15 mars 2004 sera d'ailleurs dénoncée par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU comme relevant d'une absence de tolérance religieuse.

Paradoxalement, la République Française et ses ministres vantent aujourd'hui – à l'heure d'une crise économique sans précédent – les mérites d'une éthique tirée de l'Islam. Tous ces débats polémiques sur l'impossibilité ou la difficulté d'intégration de l'Islam dans la République, relève d'une contradiction avec l'accueil de la finance islamique dans l'hexagone et sa reconnaissance dans les universités

---

[60] Jacques Tiberian, *Quelles réponse de gauche à l'assimilationnisme français ?* – 24 juillet 2008 – www.betapolitique.fr

[61] Travaux préparatoires - Loi n°2004-228 du 15 mars 2004.

[62] Pierre Tévanian, *Le voile médiatique – un faux débat : « l'affaire du foulard islamique »*

[63] Proposition de loi n°1121 enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 septembre 2008.

[64] Linternationalmagazine.com, 20 juin 2009 – *Pour Fadela Amara, la burqa est un fantasme sexuel masculin.*

[65] - Vincent Geisser, *La nouvelle islamophobie*
- Le CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie En France) a répertorié 80 actes islamophobes en 2008.

[66] Rappel de l'article 1 du préambule de la Constitution de 1958 cité plus haut.

françaises[67]. Pour redonner du souffle à son économie, la France se dit prête à adapter sa finance à l'éthique musulmane. *« La France vient de se déclarer "terre d'accueil" de la finance islamique, qui se « conforme aux dispositions de la charia »[68]. 1000 milliards d'euros, ça ne se refuse pas. Un voile se lève... »[69]* … un voile se lève laissant entrevoir de nouveaux débats et défis autour de l'arrivée de la finance islamique dans l'hexagone.

[67] L'Ecole de Management Strasbourg offre depuis janvier 2009 une formation en finance islamique. Et l'université Paris Dauphine s'apprête à lancer la sienne, de niveau master 2, intitulée "Principes et pratiques de la finance islamique", prévue à la rentrée 2009.

[68] Propos rapportés de Christine Lagarde, ministre française de l'économie, de l'Industrie et de l'Emploi

[69] www.lesmotsontunsens.com - article « *La finance islamique en France ... Burqa pas ? »*

3/ La finance islamique : une prospérité annoncée mais controversée

« Tôt ou tard, le grand public s'emparera de ce sujet avec toutes les opportunités que [la finance islamique] représente… mais également avec toutes les polémiques qui ne manqueront pas, hélas, de naitre. »

- Herve de Charrette -

A - Conjuguer finance et Shari'a : le mariage est-il compatible?

« Quand les feuilles tremblent,
ce n'est pas l'affaire des racines. »

- Wole Sinkoya -

Les gouvernements occidentaux sont de plus en plus nombreux à remarquer la rapide croissance de l'industrie financière islamique aux quatre coins du monde. Aux Etats-Unis, le ministère des finances a récemment nommé un spécialiste en finance islamique[70] et un nouveau programme d'information sur la finance islamique à l'Université d'Harvard attire de plus en plus les média[71]. En Grande-Bretagne, berceau de la finance islamique en Occident, le gouvernement a, ici aussi, annoncé ses plans de prendre en considération les sukuk, obligations islamiques, dans l'espoir d'attirer les investissements en provenance du Moyen-Orient[72]. C'est ce genre de constats qui a interpellé la Société Canadienne d'hypothèque et de logement (Canadian Mortgage and Housing Corporation – CMHC)[73] et l'a emmenée à conduire une étude sur les hypothèques islamiques ou plus largement religieuses[74]. L'objectif de cette étude était de déterminer le nombre des demandes d'hypothèques religieuses au Canada, et émettre les questions latérales pour parer, entre autres, au manque d'alternatives religieuses qui pourraient dissuader les gens d'entrer dans le marché.

Le Congrès Musulman Canadien (Muslim Canadian Congress – MCC)[75] a par ailleurs soulevé un éventail de critiques sur la finance islamique dans un

[70] WorldNetDaily, 5 novembre 2008 - *U.S. Treasury teaches 'Islamic Finance 101'*
[71] Ibid.
[72] The Banker, Avril 2008 – *UK on the verge of sukuk issuance*
[73] Organisme national responsable de l'habitation au Canada. Constituée en société d'État en 1946 pour réagir à la pénurie de logements qui a suivi la guerre, elle est devenue depuis ce jour, une institution nationale d'importance. La SCHL est le premier fournisseur au Canada d'assurance prêt hypothécaire, de titres hypothécaires, de programmes, de politiques et de recherche en matière d'habitation.
[74] Exchange, 1 février 2008 - *UM Financial supports CMHC study on Islamic Mortgages*
[75] Organisation populaire qui assure une voix aux Musulmans qui ne sont pas déjà représentés par d'autres organisations (sectaires ou éthniques)

communiqué de presse dans lequel il demande au CMHC d'abandonner son étude[76]. Le MCC met en lumière quatre points de la finance islamique :

- Elle menace inutilement les Musulmans à payer plus ce que qu'ils devraient ;
- Elle prélève ou perçoit des intérêts d'une autre façon ;
- Elle permet aux érudits, qui vivent de leur opinion sur ce qui est et ce qui n'est pas compatible avec la Shari'ah, de profiter de leur position pour promouvoir les produits de leur employeur ;
- Elle marginalise ces Musulmans qui l'utilisent pour séparer leurs finances du commun de la société[77].

Pourtant, la finance islamique pourrait être comparée au commerce équitable ou même au simple fait de s'offrir une voiture. Lorsque j'achète une voiture à un prix élevé, je m'offre surtout les options supplémentaires ou les accessoires qui font la spécificité de cette voiture. Je pourrais m'offrir une autre voiture moins chère mais je mets les moyens de me payer celle-ci en particulier parce que c'est celle que je veux. De la même façon, pour les produits islamiques – tout autant que pour le café équitable – il n'est pas fondamentalement question de concurrencer le tarif, il est davantage question de qualité, de l'intégrité de ce qui est fourni. Par conséquent, les banques islamiques constituent un choix pour le client, la finance islamique n'intervient pas au détriment d'autres produits et – de la même façon – ne s'impose à personne.

Mais si le prix des instruments islamiques est élevé, c'est notamment dû au fait que, en Occident, les banques et institutions islamiques font face à des frais supplémentaires, comme les frais de conformité ou le coût d'un conseil de savants religieux. Il pourrait d'ailleurs sembler déloyal d'attendre de ces érudits qu'ils travaillent bénévolement pour les banques puisqu'ils fournissent manifestement un travail, constituent une valeur ajoutée à la banque en question et méritent donc d'être récompensés par un salaire.

L'idée que la finance islamique marginalise les Musulmans en Occident est toute aussi sujette à contradiction. Certains voient en la finance islamique un moyen

[76] Communiqué de presse du MCC, 29 janvier 2008 - *Islamic banking in Canada: MCC asks CMHC to halt funding of study*
[77] Ibid.

pour attirer les Musulmans au cœur des institutions et non un moyen de les ghettoïser, et les aide a s'intégrer au monde moderne sans pour autant devoir se fondre aux valeurs occidentales[78].

Enfin, quant à la question de l'intérêt, le MCC soulève aussi la question de l'interprétation du Coran sur la finance islamique, particulièrement sur la distinction qui s'opère entre l'usure et l'intérêt. Le débat s'oriente sur le concept de *ribâ* selon le Coran et la tradition prophétique, les Hadith. Farzana Hassan, présidente du MCC et activiste des droits de la femme, a démenti que le Coran faisait mention du concept de l'intérêt, clamant que « *ce dont il est effectivement question, c'est de l'usure et les deux sont totalement différents* »[79].

Le docteur Humayon Dar, économiste expert sur la question des produits compatibles avec la Shari'ah, chef de la direction du BMB Islamic[80], s'aligne avec l'idée que la notion de *ribâ* est sujette à confusion[81]. Le point de vue de l'IIBI (Institute of Islamic Banking and Insurance) retient que le concept de *ribâ*, dont la racine arabe signifie « accroître » ou « acquérir », est beaucoup plus large de sens que sa communément admise traduction « usure »[82]. De nos jours, la *ribâ* est comprise comme englobant toutes les formes d'intérêts, du plus « raisonnable » au plus « exorbitant ». En Islam, l'intérêt est prohibé dans son sens « manipulateur » ou « improductif » (usage égoïste ou malhonnête), comme un gain sans effort ou un enrichissement injuste au détriment des autres. Pour d'autres[83], il est vraisemblablement question de degrés. L'usure désigne un intérêt à taux élevé voire abusif. Cela dit, comment est-il possible de délimiter les limites de cet « abus » ou de cet « excès » ? C'est vraisemblablement ce manque de frontière nette et précise entre l'intérêt et l'usure qui rend l'amalgame possible entre les deux notions.

---

[78] http://nosharia.blogspot.com, *Sharia Banking : there's a big business in fooling God*, Tarek Fatah – 21 janvier 2008.
[79] Ibid
[80] Aile consultative et structurante de la Shari'ah du BMB Group, conglomérat principal dans le domaine des services financiers diversifiés et qui se concentre sur les besoins en investissement des souverains musulmans et occidentaux.
[81] www.islamicbanker.com, *Riba (interest) - Explained*
[82] New Horizon, 1 janvier 2009 - *IIBI's point of view: Islamic mortgages – Shari'ah-based or Shari'ah-compliant?*
[83] Professeur Rodney Wilson, Durham University, Angleterre

B – Opportunité ou menace : faut-il rebaptiser la finance islamique ?

« Quand les gens ne peuvent
changer les choses, ils changent les mots. »

- Jean Jaurès -

La finance islamique s'est massivement imposée en Occident aux suites d'une crise économique qui n'a pas laissé d'autres choix que celui de récupérer des liquidités de l'autre rive de la Méditerranée pour combler au fossé économique. Comme il a été vu précédemment, dans les nouveaux comportements favorables à l'économie islamique en Occident, l'augmentation des richesses du pétrole dans les monarchies du Golfe au Moyen-Orient, et leur choix d'opter pour des investissements obéissants aux principes de la Shari'ah, poussent les gouvernements occidentaux et les institutions financières conventionnelles à considérer la finance islamique. Il relevait donc d'un intérêt stratégique pour les pays touchés par la crise de réunir les conditions propices au développement de cette « nouvelle » finance et attirer quelques uns des milliards émanant de cette source. En ce sens, la finance islamique constitue fondamentalement une opportunité. Elle offre l'occasion aux économies occidentales de sortir du rouge dans un premier temps, et éventuellement - sur du plus long terme - gérer son économie et sa finance d'une façon plus saine, évitant ainsi de risquer une troisième crise financière.

En offrant des fonds, une éthique et de la bienfaisance aux finances conventionnelles, la finance islamique est essentiellement (dans le sens de l'essence) une chance pour l'Occident. Le seul malaise occasionné subsiste en ce qu'elle porte la dénomination « islamique ». Souvent amalgamée à l'islamisme, l'Islam demeure la religion, en France notamment, qui est le plus sujette à inquiétude, appréhension jusqu'à son rejet le plus total. Dans un contexte international marqué par la médiatisation d'un Islam fondamentaliste et despotique, notamment à l'égard des femmes, renvoyant à la violence des attentats du 11 septembre 2001 ou encore à la révolution iranienne de 1979, l'appellation « islamique » d'une finance nouvellement arrivée en terre laïque pourrait en effrayer plus d'un. Pourtant, *« peu* (de banquiers) *y*

voient menace comparable à l'intégrisme musulman »[84]. L'inquiétude touche plus particulièrement les mouvements républicains, laïcs et les populations qui se sont laissées bercer au son des medias comme pourrait le souligner l'article *Non à la Charia en France : changez de banque, c'est urgent !* de Christine Tasin[85] du mouvement « Riposte laïque », qui mène manifestement une guerre sans merci contre l'Islam en/de France aux vues de la redondance des articles sur les pratiques musulmanes[86]. Par ailleurs, il est d'usage de rappeler que l'Islam n'est pas étranger à l'Europe. *« Conséquence des flux migratoires en provenance des anciens empire coloniaux d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes qui se sont orientés de manière massive vers le continent européen au début de la décennie 1960 »*[87], les Musulmans et l'Islam font partie intégrante du paysage européen.

Pour parer a cette potentielle menace que pourraient représenter les fonds islamiques, ou tout du moins apaiser certaines consciences, certains proposent de rebaptiser la finance islamique en finance éthique, puisque ce serait fondamentalement ce dont il s'agit. Dans cette perspective, Tariq Ramadan[88] affirme qu' *« il convient mieux de parler d'éthique islamique en économie que de finance islamique. Et l'approche éthique de l'investissement, qui fait défaut à l'heure actuelle, n'est pas l'apanage d'une religion. Le sens de l'équité, la redistribution des richesses (principe de la « zakat » en islam) et l'enrichissement par le seul capital productif tiré du commerce légitime sont des principes éthiques avant d'être islamiques. Ces valeurs élevées existent dans toutes les traditions religieuses et humanistes, et devraient insuffler une pensée renouvelée dans notre pratique de la finance. »*[89]. Pourtant, la finance islamique prend sa source dans la Shari'ah, « *fondée sur des principes universaux émanant du divin et non sur des législations*

---

[84] www.commongroundnews.org - Rodney Wilson, *La finance islamique, menace ou opportunité ?*

[85] *Riposte laïque, journal des esprits libres,* 15 décembre 2008 - http://www.ripostelaique.com/Non-a-la-charia-en-France-changez.html

[86] http://www.ripostelaique.com/

[87] Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien - numéro 33 - *Musulmans d'Europe*, article de Jocelyne Cesari sur l'Islam en Europe, l'incorporation d'une religion.

[88] **Tariq Ramadan** (1962 -), intellectuel, universitaire Suisse et penseur musulman réputé pour ses positions sur les problématiques de l'Islam d'Europe.

[89] www.tariqramadan.com - Myret Zaki, *Tariq Ramadan dénonce l'hypocrisie de la finance islamique en marge d'Investissima* – 21 mai 2006

nationales »[90] et ôter son appartenance religieuse reviendrait alors à lui retirer tout fondement. La finance islamique ne se base pas sur des fondements éthiques, mais sur des fondements religieux qui sont éthiques. Changer son appellation au motif que le rapport entre la finance et la religion est incompris serait asseoir l'ambition de faire éclipse a toute religion, et notamment à la religion musulmane, sans raison valable ou avouable. Et il relève d'un véritable devoir citoyen d'amener la compréhension là où elle n'est pas. Parmi les autres challenges auxquels la finance islamique fait face – outre celui d'être parfois incomprise – est celui d'être abusée et il ne devient pas rare de voir certains banquiers profiter de l'éthique musulmane à des fins déloyales.

C – Forces et faiblesses : la question de l'authenticité, celle de la compréhension

« Si vous avez construit des châteaux dans les nuages,
votre travail n'est pas vain ; c'est là qu'ils doivent être.
À présent, donnez-leurs des fondations. »

- Henri-David Thoreau -

Les media manifestent un engouement démesuré à l'égard de la croissance de l'industrie financière islamique. Peu, toutefois, font le point sur l'authenticité des produits et la direction que prend cette croissance. Les Musulmans comprennent que l'un des *maqasid ash-shari'ah* (objectifs de la Shari'ah) est la promotion du bien-être de tous les Hommes, qu'ils soient Musulmans ou non[91]. Néanmoins, beaucoup de ceux qui bercent dans cette industrie considèrent que la finance islamique n'est qu'un moyen supplémentaire - et très en vogue - d'accumuler ou de s'approprier des richesses, en reconditionnant les instruments financiers conventionnels. Il est tout aussi courant d'entendre parler de la finance islamique comme d'une alternative offerte au système financier conventionnel[92]. Mais tant que la finance islamique se

[90] www.commongroundnews.org - Rodney Wilson, *La finance islamique, menace ou opportunité ?*
[91] Abu Hamid al-Ghazali, *The Revival of the Religious Sciences* : volume 1 (1937)
[92] Aziz Tayyebi, *Islamic Finance : An ethical alternative to conventional finance ?* (2008)

basera sur des produits synthétiques et/ou reconditionnés (produits « Canada Dry »), elle ne pourra être une alternative à la finance conventionnelle, ni n'atteindra les buts qui lui sont associés.

Peu d'experts remettront en question l'absolue interdiction de quelconque forme d'intérêt dans la Shari'ah. Cela dit, nombre d'entre eux questionnent l'actuelle dite finance islamique, quant à savoir si celle-ci n'introduirait pas des intérêts par la porte de derrière : il a été identifié que les produits les plus utilisés dans l'industrie de la finance islamique étaient la *Murabaha* et le *Tawarruq*[93]. À cela, Mufti Taqi Usmani[94], dans son *Introduction a la finance islamique (Kluwer Law International)*, rétorque que la « *Murabaha n'est pas un instrument idéal pour mettre en œuvre ou atteindre les réels objectifs économiques de l'Islam. Son utilisation ne devrait être réduite qu'aux seuls cas où la Mudaraba ou la Musharaka ne seraient pas applicables* ». L'AAOIFI (*Accounting & Auditing Organization for Islamic Financial Institutions*) va dans ce sens lorsqu'elle estime, dans son rapport 2008 sur les normes religieuses pour les institutions financières islamiques, que « *le* Tawarruq *n'est pas un mode de financement ou d'investissement. Une institution ne devrait avoir recours au* Tawarruq *uniquement si elle doit faire face* à *un risque de pénurie de liquidités qui pourrait interrompre la circulation de ses opérations ou causer des pertes à sa clientèle* ». Ibn Taymiyyah, théologien musulman, souvent considéré comme l'un des plus grands, et maître du traditionalisme, appuie ces avis en soutenant que la « *précise substance économique pour laquelle le* ribâ *a été prohibé est présente dans le* Tawarruq*, et le coût des transactions est augmenté par le biais d'achats et de vente à perte de certaines commodités. La Shari'ah n'interdirait pas un petit mal pour en autoriser un plus grand* ».

Les propos tenus ci-dessus ne sont qu'une modeste illustration du mécontentement que les érudits ont face à ces instruments financiers, malgré leur croissante popularité auprès des institutions bancaires islamiques. Il faudrait donc davantage s'orienter vers des instruments financiers telles la *Musharaka* (joint-venture), la *Mudaraba* (partenariat limité) et l'*Ijara* (bail) ; basés sur des

[93] Mohammad Nejatullah Siddiqi, *Economics of Tawarruq: How its Mafasid overwhelm the Masalih* (2007)

[94] Un des plus importants imams de notre époque selon le site www.albalagh.net, expert dans les domaines de la jurisprudence, de l'économie, du hadith (science prophétique) et en soufisme (spiritualité).

arrangements financiers qui s'alignent mieux avec les principes financiers de la Shari'ah (e.g le partage des pertes et des profits).

La *Murabaha* et le *Tawarruq* sont les produits les plus utilisés pour deux principales raisons :

- Ce sont les produits qui se rapprochent le plus, en terme de risque, du prêt conventionnel et attirent donc tout naturellement les banquiers (islamiques) ayant reçu une formation en finance conventionnelle ;
- La taxation et la régulation des *Musharaka, Mudaraba* et *Ijara* les rendent difficiles à proposer dans plusieurs juridictions, y compris dans les pays Musulmans.

Il est donc normal que certains clients, lorsqu'ils ne se voient proposés uniquement les *Murabaha* et *Tawarruq*, deviennent légitimement sceptiques quant à l'authenticité de l'industrie islamique, puisque ces instruments sont le frappant reflet des produits conventionnels. La seule façon de parer à un tel scepticisme serait d'introduire davantage de produits basés sur les structures de la *Musharaka*, la *Mudaraba* et de l'*Ijara*. Malgré tout, et bien que les savants Musulmans décrient ou condamnent parfois la prépondérance de la *Murabaha* et du *Tawarruq*, les prestataires de ces structures argumentent en leur défense avançant très justement qu'ils en sont contraints par la législation et la taxation en vigueur sur ces produits islamiques. Souvent, ces prestataires sont dans l'impossibilité totale de fournir des produits islamiques plus authentiques aux vues de la juridiction dans laquelle ils se trouvent, tout particulièrement dans les pays Musulmans, puisque aucun effort n'a été fourni pour lever les barrières régulatrices et les taxes imposées sur ces produits islamiques (*Mudaraba, Musharaka* et *Ijara*).

Depuis 2003, le Royaume-Uni est devenu la figure de prou, l'exemple incontournable en matière de finance islamique dans sa façon de l'adapter aux travers d'une certaine gamme de produits. Le gouvernement britannique a très tôt reconnu la différence qui s'opère entre les produits financiers islamiques et les produits conventionnels et, de surcroît, reconnaît que ces produits doivent être traités différemment. Le développement d'une véritable industrie financière islamique domestique ne peut être possible sans l'engagement de l'Etat, dont la responsabilité serait de supprimer les barrières législatives et fiscales, et autres obstacles au

développement de cette industrie. Le Royaume-Uni a su maintenir un fort engagement pour s'adapter à la finance islamique ; engagement qui a vivement été perçu par la présence du député/ MP Gordon Brown lors de l'*Islamic Finance & Trade Conference* en 2006, où il a clairement clamé son ambition de « *faire de l'Angleterre la porte d'entrée de la finance et du commerce islamiques* ».

Parlant du traitement régulateur, et rappelant que les finances islamique et conventionnelle sont différentes, contradictoires et complémentaires, la finance islamique n'est pas un simple moyen de reconditionner les technologies de la finance conventionnelle pour les adapter au marché musulman. Il s'agirait donc, manifestement, de sensibiliser la clientèle à la finance islamique, en misant sur trois domaines majeurs : vérifier l'adéquation à la Shari'ah, contrer le scepticisme par l'authenticité des produits et instruire sur la finance islamique.

Vérifier qu'un produit est en adéquation avec les principes de la Shari'ah est une condition *sine qua non* dans plusieurs institutions internationales[95]. Il s'agit concrètement d'affilier un conseiller indépendant, spécialisé en droit islamique, afin qu'il certifie de l'authenticité d'un produit, du processus et des documents, en accord avec la Shari'ah. De telles certifications assurent que le produit qui a été proposé a indépendamment été révisé dans un contexte purement et juridiquement islamique. Sans quoi le scepticisme face aux produits islamiques est légitime. Si cela peut être partiellement dû à l'authenticité des produits proposés, il est important de souligner qu'aussi longtemps que ces produits refléteront les instruments financiers conventionnels, les clients musulmans seront sceptiques. Il incombe donc aux fournisseurs de services islamiques de proposer des produits basés sur les structures des *Musharaka, Mudaraba* et *Ijara*, qui miroitent mieux les principes de la Shari'ah. Enfin, il est aussi opportun de mettre en exergue que les produits islamiques sont plus structurés qu'un simple prêt et, par conséquent, ne sont pas toujours faciles à comprendre et circonscrire. Ce manque de compréhension n'est pas juste perceptible au niveau de la clientèle mais aussi à celui des professionnels[96]. Il n'est donc pas rare de voir des clients musulmans se réorienter vers leur imam pour discuter le produit qui leur a été proposé et vérifier si celui-ci est compatible avec sa religion.

[95] Rapports *AAOIFI Governance Standard and IFSB Governance*
[96] Selon Tariq Hameed, avocat en finance islamique chez Simmons & Simmons Dubaï

Cependant, le programme enseigné aux séminaires religieux où les imams sont formés ne couvre pas nécessairement les *fiqh muamalat*, la jurisprudence économique et transactions en droit islamique. Dans ce processus d'instruction, et réaffirmant la prohibition de l'intérêt sous la loi islamique, une utilisation très répandue de la finance conventionnelle n'a pas, paradoxalement, été empêchée au sein des minorités ethniques musulmanes en Occident, tout autant que dans les pays musulmans. Bien que la finance islamique ne doit et ne peut être imposée à quiconque, il demeure opportun d'instruire les intéressés sur les points faibles de la finance conventionnelle, tout autant que sur ceux de certains produits islamiques. Cependant, la finance islamique ne s'adresse pas qu'aux seuls Musulmans. Des clients non Musulmans ont démontré leur volonté d'adopter la finance islamique sur motifs éthiques[97]. Par conséquent, il pourrait paraître plus judicieux de promouvoir la finance islamique dans ce sens et ne pas faire de celle-ci l'apanage d'une communauté religieuse, d'autant plus se référant à l'islam.

Les media occidentaux luttent avec les concepts de la finance islamique (comme l'illustre le terme « prêt islamique » très fréquemment utilisé et pourtant inapproprié) et ne parviennent pas toujours à bien cerner et bien définir les termes et les notions qu'ils emploient. Quelques politiciens occidentaux font quant à eux l'antagonique et fictif amalgame entre finance islamique et terrorisme[98]. Des mouvements républicains qui voient en la finance islamique une entrave au principe de laïcité, ou même une façon de favoriser *« le poids économique et donc le chantage politique possible de gens qui ne respectent pas les droits de la femme »* ou *« doutent des rapports de cet argent et des réseaux islamistes… »* [99]. Par conséquent, et aux vues de l'ampleur que prend la finance islamique à l'échelle internationale, il paraît inévitable de mettre en place des procédés pour une meilleure conscientisation des principes et pour une utilisation d'instruments authentiques.

---

[97] Julian Knight, *Non-Muslims snap up Islamic accounts* (BBC News, 17 décembre 2006 - http://news.bbc.co.uk/2/hi/business/6168800.stm)

[98] Introductory remarks by John Taylor, Under secretary for International Affairs, United States Treasury at an Islamic Finance 101 Seminar - http://www.treas.gov/press/releases/po3068.htm

[99] Christine Tasin, *Non à la Charia en France : changez de banque, c'est urgent ! (Riposte laïque, journal des esprits libres, 15 décembre 2008) - http://www.ripostelaique.com/Non-a-la-charia-en-France-changez.html*

En finalité, et malgré les redondants et interminables propos tenus à l'égard de la croissance et de la stabilité de l'industrie financière islamique dans un contexte mondial de resserrement de crédit, il serait plus avisé d'accorder une plus grande attention à l'authenticité des produits islamiques et ce qui rend ces « produits islamiques » justement « islamiques ».

Conclusion

La réflexion que nous avons proposée sur l'économie et la finance islamiques dans les contextes dans lesquels elles s'apparentent a cherché à valoriser la richesse portée par l'éthique musulmane à notre façon de concevoir l'économie et la finance. Traiter de l'économie itinérante islamique revient à s'intéresser à l'histoire du modèle économique qui domine la pensée économique moderne, le capitalisme ; dont la remise en question a fini par constituer les motifs de l'invitation de l'économie islamique en Occident. Pour ce faire, le premier temps de l'analyse s'est focalisé sur le point charnière de l'échec du système capitaliste en ce qu'il a constitué une brèche ouvrant l'accès à une alternative éthique et rentable : l'économie islamique.

Le rapport à la France ne se fait d'ailleurs pas forcement dans l'évidence : une appréhension peut être ressentie aussi bien par les Musulmans français que par les non-Musulmans. Le rapport à l'Islam est au creux de la problématique comme questionnement paradoxal : quelle place doit-être attribuée à la finance islamique en France et en Europe ? Il semble que le voyage de l'économie et de la finance islamique amène à reconsidérer les liens entre l'Europe et l'Islam et interroge le sentiment d'appartenance.

Il semblerait qu' à l'issue de notre analyse, l'accent soit essentiellement porté sur un discours français – et européen – hétérogène mettant en exergue l'idée selon laquelle l'arrivée de la finance islamique soit objet de doutes et de controverses tant sur le fond (« islamisation ») que sur la forme (authenticité). Or, ce qu'il faudrait rappeler c'est qu'en entreprenant la finance islamique dans l'hexagone, les ministres français se réapproprient donc la finance islamique pour mieux la définir ou se définir à travers elle ; ils lui confèrent de nouvelles arabesques. Cet enrichissement rend nécessaire l'utilisation du pluriel pour qualifier l'économie et les finances françaises. Est-ce à penser que les finances françaises contemporaines sont une revanche présente sur un passé délicat ? Ils semblent qu'elles aient tendance à vouloir imposer leur statut de finance majeure et nier l'idée selon laquelle la finance islamique serait une version exotique de la finance conventionnelle. C'est ce qui est mis en parallèle lorsque les universités françaises expriment leur désir d'ouvrir des

formations en finance islamique. L'école de Management de Strasbourg[100] fut la premier en France, en janvier 2009, à ouvrir un Diplôme Universitaire (reconnu a Bac+5) en finance islamique. Quelques mois plus tard, en juin 2009, c'est au tour de Paris Dauphine de proposer un Master « Principes et Pratiques de la Finance Islamique »[101], faisant de la France le premier pays à offrir un Master en Finance Islamique dans une Top 10 universités européennes. Devons-nous alors souscrire à cet avis que la finance française se pluralise ? Ou devons-nous conserver un regard fermé et douter de cet accueil ? Gageons que ce soient les signes annonciateurs d'une souveraine liberté de choisir.

[100] www.em-strasbourg.eu
[101] http://financeislamique.dauphine.fr/

Bibliographie

Livres :

- *« Musulmans d'Europes »,* Cahiers d'études sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-iranien, #33
- *A suitable enemy*, *Racism, Migration and Islamophobia in Europe,* Liz Fekete
- *Economics in islamic law*, Wazir Akhtar
- *Islam & Mammon : the Economic Predicaments of Islamism*, Timur Kuran
- *Islam and Mammon*, Timur Kuran
- *Islamic Finance : An ethical alternative to conventional finance ,* Aziz Tayyebi
- *L'économie mondiale 2009*, Centre d'Etudes Prospectives et D'Informations Internationales (CEPII)
- *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme,* Max Weber
- *L'Islam et le monde des affaires,* Hachemi Siagh
- *L'Islam face au développement,* Jacques Austruy
- *La crispation identitaire française,* Vincent Tiberj
- *La finance islamique à la française*, sous la direction de Jean-Paul Laramée
- *La nouvelle islamophobie*, Vincent Geisser
- *Le Capital,* Karl Marx
- *Le Saint Coran, nouvelle traduction française*, Editions Tawhid 2005
- *Le système financier islamique*, Imane Karich
- *Le voile médiatique – un faux débat : « l'affaire du foulard islamique »,* Pierre Tevarian
- *Les facteurs de performances de l'entreprise*, Mavor Michel Agbodan
- *Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial,* Michel Chossudovsky
- *Muslims in western Europe*, Jorgen Nielsen
- *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Adam Smith

- *Recueil de fatwas 1*, Conseil Européen des Fatwas et de la Recherche
- *The Condition of Working Class in England,* Friedrich Engels
- *The revival of the religious sciences - Vol. 1,* Abu Hamid al Ghazali

Travaux :

- *'La finance islamique ne résout pas tous les problèmes, elle apporte une éthique',* Une journée avec l'association AIDIMM – par Saphir News
- *« La fin de l'histoire » ... du capitalisme !*, Mohamed Chbani
- *Bourse des valeurs et marchés financiers* – ENSTA
- *Communiqué de presse du Forum Economique France Pays du Golfe, « vers un partenariat strategique permanent »* – 30 juin 2008
- *Communique de presse du Muslim Canadian Congress – Islamic Banking in Canada : MCC asks CMCH to halt funding of study*, 29 janvier 2008
- *De la mort de l'éthique au deuil de l'optimum – L'Occident économique au miroir de l' « Économie islamique »*, François Ireton
- *Economics of Tawarruq: How its* Mafasid *overwhelm the* Masalih, Mohammad Nejatullah Siddiqi
- *Éléments d'analyse pour une théorie de la répartition en économie islamique*, Dr Ali Youala – ASMECI
- *Enquête sur l'évolution de l'Islam de France* – Département d'Opinion Publique pour La Croix
- *Exemples de normes juridiques relatives à l'économie arabe*, Dr Mohamed Rougui – Université Mohamed V, Rabat – Maroc
- *Introduction aux objectifs de la loi islamique,* Dr Ahmed Raissouni – Université Mohamed V, Rabat – Maroc
- *La finance islamique : fondements, théories et réalité*, André Martins
- *La fonction de consommation dans un contexte islamique*, Dr Boualam Benjilali – IIRF-BID
- *La politique économique en Islam*, Dr Mohamed Zenouaki – ASMECI
- *La propriété dans l'économie islamique et le Waqf*, Dr Omar El Kettani – ASMECI

- *La résorption du déficit du budget public dans le système*, Dr Monzer Kahf – IIRF-BID
- *Le comportement de l'entreprise et l'investissement dans un contexte islamique,* Dr Boualam Benjilali – IIRF-BID
- *Le marché et la formation des prix en économie islamique,* Dr Ali Youala – ASMECI
- *Le système bancaire du point de vue islamique,* Dr Abderrahmane Lahlou – ASMECI
- *Le système des assurances du point de vue islamique,* Dr Abderrahmane Lahlou – ASMECI
- *Le système économique islamique*, Dr Omar El Kettani – ASMECI
- *Les banques et ce qui s'y rapporte*, fatwa – Manhajullhaq
- *Les obligations islamiques (Sukuks*) – Assural (Portain des Assurances en Algérie)
- *Les recettes publiques de l'état musulman à l'aube de l'Islam et leurs applications contemporaines,* Dr Monzer Kahf – IIRF-BID
- *Principes d'économie islamique*, Retour à l'Islam
- *Qu'est-ce-que l'économie islamique ?,* Institut de Recherche et de Formation – Banque Islamique de développement (BID) – Djedda, Arabie Saoudite
- *Quelle réponse de gauche a l'assimilationnisme français ?,* Jacques Tiberian - 24 juillet 2008
- *Rapport annuel,* Bank of International Settlments – 30 juin 2008
- *Rapport de conference « Muslims in Europe, post 9/11* : understanding and responding to the islamic world », Saint Anthony's college and Princeton University – 25/26 avril 2003
- Rapports *AAOIFI Governance Standard and IFSB Governance*
- *Series de cours du Docteur Umer Chapra,* Institute of Islamic Banking and Insurance (IIBI)
- *Takaful & Retakaful : potentiel et enjeux de leur introduction en France* – seminaire IFPASS Paris (17 juin 2006) ; Sohail Jaffer (Institut de Formation de la Profession de l'Assurance)
- *The prohibition of gharar*, Dr Mohammed Al Wosabi
- *Tribune d'Olivier Roy*, Olivier Roy – 7 septembre 2006

- *Vers une approche islamique du développement*, Dr Lahcen Daoudi, ASMECI

Presse :

- AFP, *Crise financière : Cheikh Yusuf al-Qaradawi appelle à une économie islamique* (12 octobre 2008)
- Alterinfo, *La finance selon l'Islam (*3 décembre 2008)
- BBC News, *Non-Muslims snap up Islamic accounts* (17 décembre 2006)
- Contrepoint, *L'économie arabe*
- Exchange, *UM Financial supports CMCH study on Islamic mortgages* (1 février 2008)
- Jerusalem Post, *Sciences Économiques Islamiques ?* (26 septembre 2007)
- L'actualité économique, Revue d'analyse économique, vol. 77 (décembre 2001)
- L'Expression*, L'économie islamique est-elle viable ?* (12 décembre 2007)
- Le Figaro, *La finance islamique en plein boom*
- Le Maghreb, *La crise donne un nouveau souffle à la finance islamique* (4 février 2009)
- Le Monde, *Les fonds éthiques sont en plein essor* (20 mai 2006)
- Les Deux méthodes (26 novembre 1900, Lille)
- Les échos, *La finance islamique s'impose dans le monde musulman*
- New Horizon, Global Perspective on Islamic Banking and Insurance
- Paix sur Terre, *Finance islamique : de quoi parle-t-on ?* (20 mars 2009)
- Ribh, *La croissance de la finance islamique exige de nouvelles méthodologies de gestion du risque*
- Ribh*, Une banque islamique en France en septembre 2009* (27 février 2009)
- Riposte laïque, *Non à la charia en France : changez de banque, c'est urgent !* (15 décembre 2008)
- Saphir News*, La première banque islamique d'Europe*
- The Banker, *UK on the verge of sukuk insurance* (avril 2008)

- WorldNetDaily – *US Treasury teaches "Islamic Finance 101"* (5 novembre 2008)
- Yenoo Belgique*, Crise financière : la Charia présentée comme une alternative au capitalisme* (19 octobre 2008)

Vidéos :

- *15e edition du Forum Paris Europlace,* 2 et 3 juillet 2008
- *How international bankers gained control of America,* The Money Masters
- *Le Grand Débat*, 15 janvier 2009 : 1929 – 2009, crise économique et séisme politique
- *The Global Financial Crisis,* Michel Chossudvosky
- *The prohibition of riba*, Imrah Hosein

Site web :

- associationfinequity.hautetfort.com
- lhistoire.over-blog.net
- nosharia.blogspot.com
- www.aidimm.com
- www.albalagh.net
- www.commongroundnews.com
- www.financeislamiquefrance.fr
- www.forumafricainfinanceislamique.com
- www.globalresearch.ca
- www.isla-invest.com
- www.lesmotsontunsens.com
- www.linternationalmagazine.com
- www.ribh.com